



SDEC ÉNERGIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(art. L. 2121-24 du CGCT)

1^{ER} TRIMESTRE 2018

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018

1. Reconductions de marchés
2. Avenant n° 1 au contrat d'emprunt pour étalement de charge
3. Avenant n° 2 à la convention d'honoraires
4. Avenant n° 2 au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
5. Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - CAEN
6. Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - LISIEUX
7. Aides au développement économique du réseau électrique
8. Programme d'extension du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2018
9. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 1ère tranche 2018
10. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 3ème tranche 2018
11. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune du Molay-Littry, au titre des travaux d'éclairage public associés à l'aménagement des abords des groupes scolaires, sportifs et de loisirs
12. Etat contradictoire de remise de biens– Eclairage Public / Génie Civil de télécommunication - Guilberville
13. Convention relative au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages - 1er semestre 2018
14. Convention d'échanges d'informations au fil de l'eau entre ENEDIS et le SDEC ENERGIE sur les coupures de fourniture d'électricité
15. Protocole B - actualisation du prix des terres constructibles
16. Partenariat Régional pour le déploiement de station de recharge hydrogène – Projet EAS-HyMob
17. Financement de l'investissement et du fonctionnement des installations de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques
18. Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'église de Brémoy.
19. Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la Halle des sports de Douvres-la-Délivrande.
20. Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du Gymnase de Douvres-la-Délivrande.
21. Convention Etude Energétique Spécifique (EES) – Rots
22. Suivi énergétique – Convention Post CEP : Cormelles-le-Royal
23. Suivi énergétique – Convention Post CEP : SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE
24. Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre, pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade « 2050 ».
25. Aides financières – Achat d'un véhicule électrique – Hérouville-Saint-Clair, Caen, Cormelles-le-Royal et Thue et Mue
26. Aides financières – Achat d'un cycle électrique – Carpiquet
27. Adhésion à la formule globale "Cycle de l'Eau" proposée par la FNCCR

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2018

1. Mise à jour des annexes 1 à 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE
2. Composition du collège du SDEC ÉNERGIE à la Commission Consultative pour la Transition Énergétique
3. Création de la régie à autonomie financière "Mobilité Durable" et adoption des ses statuts
4. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
5. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 - Budget principal
6. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 - Régie "EnR"
7. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 - Régie "Mobilité Durable"

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018

8. Accord-cadre à bons de commande - Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (S.P.S.)
9. Accord-cadre à bons de commandes - cartographie : acquisition de données SIG secteur « CAEN LA MER »
10. Accord-cadre à bons de commandes – Fourniture, mise en œuvre et maintenance de la plateforme d'information décisionnelle du SDEC ENERGIE
11. Reconductions de marchés de prestations de communication
12. Contrat de maintenance de 2 copieurs OLIVETTI MF654 – Avenant n° 1
13. Fourniture de luminaires peints d'éclairage public 2016 – Avenant n° 1
14. Accord-cadre de travaux à bons de commandes – SAG VIGILEC - Avenant n° 1
15. Transferts de compétences – Castillon-en-Augeet Méry-Bissières-en-Auge (Eclairage Public) et Mézidon Vallée d'Auge (Eclairage Public et Signalisation Lumineuse)
16. Avenant n° 2 au contrat de fourniture d'électricité – Mécanisme de capacité - EDF
17. Suivi énergétique – Convention Post CEP : Landelles et Coupigny
18. Marchés publics : ajustement de la procédure interne « Achats »
19. Programme d'extension du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2018
20. Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2018
21. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2018
22. Programme d'effacement coordonné des réseaux – 3ème tranche 2018
23. Bornes de recharge rapide pour véhicules électriques – 1ère tranche 2018
24. Marchés de travaux : déclaration de sous-traitance – SPIE CityNetworks
25. Marchés de travaux souterrains : déclarations de sous-traitances – GARCZYNSKI TRAPLOIR
26. Marchés de travaux souterrains : déclarations de sous-traitances – SORAPEL
27. Avenant n° 1 à la convention avec ORANGE, relative à la location et l'exploitation d'un génie civil, propriété du SDEC ÉNERGIE
28. Soutien financier à la rénovation énergétique - CDHAT - Hottot-les-Bagues
29. Soutien financier à la rénovation énergétique - INHARI - Landes-sur-Ajon
30. Aides au développement économique du réseau électrique

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018

1. Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie bois, d'un réseau de distribution de chaleur et d'une plateforme de stockage/séchage sur la commune de Valdallière (14)
2. Fourniture de panneaux à messages variables à simple et double face à poser sur des mâts indépendants
3. Réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordée au réseau de distribution d'électricité CENTRE AQUATIQUE AQUANACRE – Communauté de communes « Cœur de Nacre » à Douvres la Délivrande
4. Assistance à Maîtrise d'ouvrage : révision des statuts pour l'exercice de nouvelles compétences relatives au petit cycle de l'eau
5. Reconductions de marchés
6. Transferts de compétence - Belle Vie en Auge (Eclairage Public)
7. Aides au développement économique du réseau électrique
8. Soutien financier à la rénovation énergétique - SOLIHA - BAYEUX
9. Soutien financier à la rénovation énergétique - SOLIHA - CONDE EN NORMANDIE
10. Soutien financier à la rénovation énergétique - INHARI - CAMBREMER
11. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2018
12. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2018
13. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2018
14. Programme de rénovation esthétique de postes de transformation 2018
15. Marchés de travaux : déclaration de sous-traitance : GARCZYNSKI TRAPLOIR
16. Marchés de travaux : déclaration de sous-traitance : SPIE CityNetworks
17. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de CABOURG au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux - « AVENUES SAINTE THERESE - DES ARTS - DES SPORTS – ST MICHEL ET DE NORMANDIE »
18. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de HONFLEUR au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux - « RUE DU MONT JOLI »

19. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de PONTS SUR SEULLES au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux AMBLIE - « RUE DES POREES »
20. Avenant à la convention de groupement de commande pour le traitement des poteaux béton
21. Aides financières - Dépense d'investissement sur le réseau d'éclairage public de Blainville-sur-Orne
22. Motion relative à la dotation FACÉ 2018.
23. Nomination de deux élus au Comité Stratégique "MAPEO CALVADOS"
24. Aides financières - Extension de réseau de distribution de gaz naturel sur la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
25. Abandons de créances et admission en non-valeur 2015-2016
26. Frais de maîtrise d'ouvrage à compter du 1er juillet 2018
27. Demande de subvention - Office de Tourisme de Bayeux Intercom
28. Partenariat avec Bessin Urbanisme pour l'élaboration du PCAET du Bessin
29. Convention de partenariat avec la ville de Pont l'Evêque pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050"
30. Accord d'itinérance avec le SDEM 50
31. Aides financières - Achat d'un véhicule électrique - Communautés de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE et BLANGY PONT L'EVEQUE INTERCOM et Commune de Carpiquet
32. Projets photovoltaïques - Sollicitation de subventions au titre des fonds DETR et DSIL - 2018
33. Groupement de commande pour la fourniture et la pose de stations hydrogène
34. Partenariat avec Biomasse Normandie

DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	21	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Reconductions de marchés

Les marchés publics suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Objet/Lot	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouv possible	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Contrôle technique des réseaux neufs électriques	APAVE	12	3	18/04/2016	17/04/2020	2
Fourniture de luminaires	Lot 1 - « Hauteur de feu - 5m »	12	2	11/04/2016	10/04/2019	2
	Lot 2 - Forme allongée « Hauteur de feu de 8m »			EXALIGHTING/ SIMON LIGHTING	14/04/2016	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-01

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018
- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Avenant n° 1 au contrat d'emprunt pour étalement de charge n°A141705D

Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a délibéré les 18 décembre 2014 et 17 décembre 2015 pour permettre aux adhérents, qui le souhaitent, d'étaler sur plusieurs années le recouvrement de la participation aux travaux effectués sur leur territoire.

Par délibération en date du 31 mars 2017, le Bureau Syndical a retenu pour le financement des étalements de charges de l'année 2017 l'offre de la Caisse d'Épargne Normandie pour un capital emprunté maximum de 2 000 000 € et un minimum de 1 800 000 €. La contribution annuelle de chacune des collectivités adhérentes, ayant opté pour l'étalement, est linéaire et constante.

La mise en œuvre des fonds de concours depuis début 2015 a pour effet de diminuer sensiblement le montant prévisionnel des participations à étaler de sorte que le montant total du capital emprunté ne puisse atteindre le minimum requis au contrat de 1 800 000 €.

Pour cette raison, par délibération en date du 12 décembre 2017, le Comité Syndical a décidé de ne pas augmenter les seuils d'éligibilité aux étalements de charges pour les années 2018 et 2019 comme suit :

Année	Catégories de communes bénéficiaires de l'étalement des charges	Plancher minimum actuel	Plancher minimum proposé
2015	B2 et C	10 000 €	10 000 €
2016	B2 et C	20 000€	20 000€
2017	C	40 000€	40 000€
2018	C	60 000€	40 000€
2019	C	80 000€	40 000€
2020	Fin du dispositif		



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-02

Dans le prolongement de cette délibération, une négociation a été menée avec la Caisse d'Epargne Normandie afin de prolonger la durée de validité de l'actuel contrat d'emprunt pour étalements des charges, d'un an maximum, soit jusqu'au 31 mars 2019.

La Caisse d'Epargne accepte de proroger la durée de mobilisation de l'actuel contrat d'un an, jusqu'au 31 mars 2019, sans en modifier les autres clauses, et soumet au Bureau Syndical l'avenant joint en annexe.

Le Président soumet cette proposition à l'avis du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter l'avenant proposé (joint en annexe) permettant de proroger la phase de mobilisation jusqu'au 31 mars 2019 du contrat référencé en objet et d'autoriser le Président à le signer ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Avenant n°2 à la convention d'honoraires

Dans le cadre des travaux qu'il assure, le SDEC ENERGIE est appelé à conclure, soit des conventions amiables sous seing privé, établissant une des servitudes d'utilité visées à l'article L323-4 du Code de l'Energie, soit des servitudes de droit commun par acte authentique (acte notarié).

Afin de réitérer par acte authentique un certain nombre d'actes sous seing privé (conventions dénommées « protocoles B »), une convention d'honoraires a été signée avec la SCP Barré Xavier – CHUITON Pascal – LISCH Bertrand et VIOLEAU Frédéric et notifiée le 10 Décembre 2015 pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois.

Par cette convention, le notaire se doit de préparer les projets d'actes authentiques et faire procéder à la signature de ces actes.

Un prix ferme par acte authentique a été fixé qui intègre les émoluments fixes et de formalités, les honoraires et autres frais.

Un premier avenant de modification de la convention a été passé en août 2016 afin d'entériner la suppression des honoraires libres (175 €) suite à l'arrêté du 26 février 2016 fixant le nouveau tarif des notaires.

Dans le cadre de cette suppression, les parties ont convenu du versement par le SDEC ENERGIE de la somme de 23 625 € HT, soit 28 350 € TTC par année sur la base de 150 actes signés par an, cette disposition étant revue d'un commun accord par les parties en cas de modification notable des obligations du cocontractant.

Toutefois, au cours de l'année 2017, 207 actes ont été signés ce qui fait une plus-value de 8 977,50 € HT à verser par le SDEC ENERGIE, soit 10 773,00 € TTC.

Afin d'acter cette modification, il convient d'établir un avenant.



DATE D'AFFICHAGE :

19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-03

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter l'avenant proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°2 à la convention initiale et à l'avenant n°1 et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

19 JAN. 2018

- et transmise en Préfecture de Caen le :

19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 19 JAN 2018

2018-01/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Avenant n°2 au contrat d’assurance des risques statutaires du personnel

Par courrier du 5 décembre 2017, le titulaire de notre contrat d’assurance des risques statutaires du personnel APRIL Entreprise et Collectivité nous a fait part qu’il avait fusionné avec APRIL Entreprise depuis le 1^{er} avril 2017.

Afin d’acter cette modification, il convient d’établir un avenant.

Le Président propose au Bureau Syndical d’adopter l’avenant proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’approuver l’avenant n°2 au marché initial et à l’avenant n°1 et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN 2018

2018-01/BS/DB-04

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

19 JAN 2018
19 JAN 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - CAEN

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 11 janvier 2018, propose de se prononcer sur une demande d'aide de 1 100 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la ville de Caen.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 9 728 € et dont le gain énergétique est estimé à 42 %, portent sur :

- L'isolation des combles ;
- Le remplacement des ouvrants ;
- Le remplacement de la pompe à chaleur.

Au regard de l'urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 100 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'aide proposée de 1 100 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-05

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-06

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	<u>Étaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - LISIEUX

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 11 janvier 2018, propose de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la ville de Lisieux.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 16 092 € et dont le gain énergétique est estimé à 32 %, portent sur :

- Le remplacement des menuiseries en bois simple vitrage et des volets,
- Le remplacement de la chaudière.

Au regard de l’urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’attribuer une aide d’un montant de 2 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée de 2 000 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN 2018

2018-01/BS/DB-06

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALV.
19 JAN. 2018
- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN 2018

2018-01/BS/DB-07

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Aides au développement économique du réseau électrique

La commission « Développement économique », réunie le 11 janvier 2018, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 2 de la note jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et versements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 (liste en annexe) ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

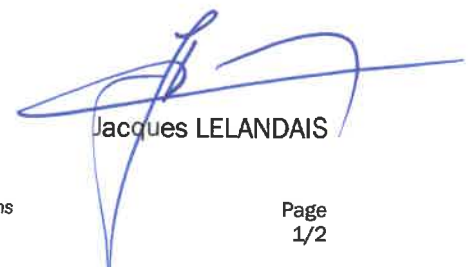
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-07

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE :

19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	21	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d'extension du réseau public d'électricité - 1^{ère} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 10 janvier 2018, propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 10 projets, pour un montant de 233 829,43 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 3 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la première tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

Le Président du SDEC ENERGIE,

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

19 JAN 2018

19 JAN 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de renforcement du réseau public d’Electricité – 1^{ère} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 10 janvier 2018, propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d’électricité concernant 5 projets, pour un montant de 304 083,03 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 4 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la première tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l’article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

Le Président du SDEC ENERGIE,

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 19 DEC. 2017

2018-01/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 25

Etaients présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joëli BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Etaients excusés : Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Suffrages exprimés : 21

Pouvoirs : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 3^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 10 janvier 2018, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 30 projets, pour un montant de 924 731,19 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 5 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE du CALVADOS

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

19 JAN. 2018
- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 DEC. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 DEC. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN 2018

2018-01/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune du Molay-Littry, au titre des travaux d'éclairage public associés à l'aménagement des abords des groupes scolaires, sportifs et de loisirs

La commune du Molay-Littry souhaite engager des travaux pour la sécurisation des abords du groupe scolaire, constitués, pour partie, d'éclairage public.

La collectivité a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 15 juin 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage désignant la commune pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de ce lotissement.

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir :

- les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme,
- les modalités de financement des signataires et en particulier les aides octroyées par le SDEC ENERGIE.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 1 657 899,76 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune de Tour-en-Bessin ou son maître d'œuvre, est estimé à 232 653,42 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-11

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 6 avril 2017.

Il est déterminé sur la base suivante :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	193 802,85 €
Taux d'aide	15 %
Montant de l'aide sur le coût des travaux HT	29 070,43 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	38 760,57 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	67 831,00 €

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux» en date du 10 janvier 2018, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune du Molay-Littry, pour la réalisation des travaux d'éclairage public associés à l'aménagement des abords des groupes scolaires, sportifs et de loisirs ;
- décide d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 6 avril 2017 en la matière ;
- dit que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317 ;
- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joëli BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Guilberville - Etat contradictoire de remise de biens- Eclairage Public / Génie Civil de télécommunication

Par délibération du 10 juin 2004, la commune de Guilberville, dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public au SDEC ÉNERGIE, actait la valeur patrimoniale des biens transférés, valeur inscrite en comptabilité, aux actifs du SDEC ÉNERGIE.

En plus d’une décennie d’adhésion, le SDEC ÉNERGIE a construit des ouvrages d’éclairage public qui sont venus augmenter la valeur brute comptable de ce patrimoine. Ces biens ont été amortis pour tenir compte de leur dépréciation.

Compte-tenu du retrait effectif de la commune du SDEC ÉNERGIE au 31 décembre 2017, il appartient à cette dernière et au SDEC ÉNERGIE de traduire comptablement ce retrait en inscrivant, dans leur comptabilité respective, la valeur nette comptable (amortissement déduit) relative à l’inventaire patrimonial dressé au 31 décembre 2017. Il en est de même pour la construction de réseaux de génie civil de télécommunication réalisés par le SDEC ÉNERGIE.

Il est proposé au Bureau Syndical d’acter le procès-verbal de remise des biens suivant :

- Valeur nette du réseau d’éclairage public : 184 734,37 €,
- Valeur nette du réseau de génie civil de télécommunication : 53 619,00 €.

Vu, l’avis favorable de la commission «Travaux » en date du 10 janvier 2018, le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter l’état contradictoire de remise de biens du patrimoine proposé ;
- autorise le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-12

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Convention relative au financement des travaux destinés à l’amélioration esthétique des ouvrages - 1er semestre 2018

Afin de convenir du nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l’exploitation du réseau de distribution d’électricité et de la fourniture d’énergie électrique aux tarifs réglementés applicable après le 31 décembre 2017, ENEDIS, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont engagé des négociations spécifiques au territoire de l’Autorité Concédante, depuis le 17 avril 2014, date de signature d’un accord de méthode.

Ces négociations s’inscrivent dans un contexte de négociations nationales sur un nouveau cadre contractuel, négociations menées par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, et les représentants nationaux des entreprises ENEDIS et EDF

En l’absence d’un cadre contractuel validé le 21 décembre 2017, les parties ont prolongé, par avenant, la durée du contrat de concession pour 6 mois, soit jusqu’au 30 juin 2018.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS ont souhaité définir, par convention, l’engagement financier du concessionnaire, pour ce qui concerne les travaux, dont l’autorité concédante est maître d’ouvrage, et destinés à l’amélioration esthétique des ouvrages.

Cette convention conclue jusqu’au 30 juin 2018 prévoit qu’en application des deux premiers alinéas de l’article 8 du cahier des charges de concession, le concessionnaire participera, à raison de 40% du coût hors TVA, au financement des travaux réalisés sous la maîtrise d’ouvrage de l’autorité concédante aux fins d’amélioration esthétique des ouvrages de la concession, dans la limite d’une enveloppe financière de 250 000 € sur la base du programme prévisionnel de travaux, arrêté en commun le 15 novembre 2017.



DATE D'AFFICHAGE :

19 JAN 2018

2018-01/BS/DB-13

Cette enveloppe représente 50% de l'enveloppe attribuée en 2017 par le concessionnaire pour le financement de ces travaux.

Le projet de convention a été transmis préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 6 de la note jointe à la convocation.

Vu, l'avis favorable de la commission «Concession Electricité» en date du 12 janvier 2018, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018
- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

19 JAN 2018
19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 19 JAN 2018

2018-01/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention d’échanges d’informations au fil de l’eau entre ENEDIS et le SDEC ENERGIE sur les coupures de fourniture d’électricité

Le SDEC ÉNERGIE a conclu le 18 décembre 1992, avec le concessionnaire ENEDIS, le cahier des charges de distribution publique d’électricité dans le Calvados.

Aux termes d’une convention en date du 23 avril 2014, ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE, soucieux de garantir une bonne qualité de la distribution publique d’électricité à tous les usagers de la concession avaient convenu d’échanger régulièrement sur les coupures de fourniture en électricité constatés sur les ouvrages moyenne tension (HTA) et basse tension (BT) permettant ainsi de mener des actions correctives de fiabilisation

Cette convention est arrivée à son terme le 23 avril 2016.

Afin de convenir du nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l’exploitation du réseau de distribution d’électricité et de la fourniture d’énergie électrique aux tarifs réglementés applicable après le 31 décembre 2017, ENEDIS, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont engagé des négociations spécifiques au territoire de l’Autorité Concédante, depuis le 17 avril 2014, date de signature d’un accord de méthode.

Ces négociations s’inscrivent dans un contexte de négociations nationales sur un nouveau cadre contractuel, négociations menées par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, et les représentants nationaux des entreprises ENEDIS et EDF

En l’absence d’un cadre contractuel validé le 21 décembre 2017, les parties ont prolongé, par avenant, la durée du contrat de concession pour 6 mois, soit jusqu’au 30 juin 2018.

Les parties, pour la durée de cet avenant, ont décidé de poursuivre ces échanges d’informations au fil de l’eau.



DATE D'AFFICHAGE :

19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-14

La nouvelle convention proposée, transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 7 de la note jointe à la convocation - a pour objet de définir les modalités d'échange d'informations sur les coupures longues HTA et BT (données transmises sous forme de fichier Excel et nature des informations transmises), ainsi que leurs délais de communication du concessionnaire vers l'autorité concédante (rythme mensuel).

Elle est donc conclue jusqu'au 30 juin 2018, date d'échéance de l'avenant validé le 21 décembre 2017.

Vu, l'avis favorable de la commission «Concession Electricité» en date du 12 janvier 2018, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018
- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Philippe LAGALLE, Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Protocole B - actualisation du prix des terres constructibles

Dans le cadre des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée. Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé avec le propriétaire du terrain, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « Protocole B », ont été fixées par une délibération du Bureau Syndical du 15 mars 2013 et la dernière actualisation des valeurs vénales des terrains constructible a été réalisée le 19 janvier 2017.

La valeur retenue pour les terrains constructibles est égale à 50% du prix moyen du terrain constructible en Normandie, tel que déterminé par l'enquête sur le prix du terrain à bâtir menée par Commissariat général au développement durable.

Cette enquête ayant été réactualisée en 2017, la commission « Concession Electricité », réunie le 12 janvier 2018, propose aux membres du Bureau Syndical, d'appliquer les montants révisés suivants :

	Depuis le 1er février 2017	A compter du 1er février 2018
Zones constructibles	26,5 €/m ²	25,5 €/m ²

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-15

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition et autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PRÉFECTURE DU CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Partenariat Régional pour le déploiement de station de recharge hydrogène – Projet EAS-HyMob



Le programme EAS-HyMob. (Easy AccesS to Hydrogen Mobility = accès facile à la mobilité hydrogène), lancé en 2016, par la Région Normandie, doit prendre fin en 2018.

Il doit permettre de constituer, à horizon 2018, un premier maillage d'une quinzaine d'infrastructures de recharge hydrogène sur les grands axes routiers normands.

Les stations de recharge de « 350 bars » offrent une capacité de distribution d'hydrogène de 20 kg ou de 50 kg par jour.

L'installation de chaque station de ravitaillement doit s'accompagner du déploiement d'une flotte de véhicules hydrogène - 250 véhicules à terme - à l'échelle de la région Normande.

Le budget de ce programme pour l'installation de 15 stations est estimé à 4,8 millions d'euros. Les investissements initiaux liés à l'acquisition et à l'installation de ces stations sont pris en charge à hauteur de 70% (50% de cofinancement de l'Europe et 20% de subvention régionale).

Stations	20 kg/j			50 kg/j		
	k€	Prix HT	50% 20% 	Prix HT	50% 20% 	20%
Achat	200	100	40	450	225	90
Génie civil	25	12,5	5	35	17,5	7
Kit de maintenance	52,5	26,6	6	92,5	46,3	13,6
TOTAL	277,5	138,8	51	577,5	288,8	110,6
Reste à charge :		87,7 k€			178,1 k€	



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-16

La Région Normandie voit dans les syndicats d'Énergie, et en particulier le SDEC ÉNERGIE, un partenaire de premier ordre pour l'accompagner dans le développement de cet axe fort de sa politique en matière de mobilité durable.

Au même titre que les bornes de recharge électrique, ce projet s'intègre dans le plan stratégique du syndicat, actualisé par le Bureau Syndical du 20 octobre 2017, qui, dans une de ses orientations, prévoit de « contribuer à la transition énergétique des territoires en étant acteur du développement d'infrastructures de recharges pour véhicules GNV ou Hydrogène, en concertation avec des projets régionaux ».

Pour le Calvados, l'hypothèse pourrait être le développement de 5 stations hydrogène installées (si possible) à proximité des bornes de recharges rapides (station multi énergies). Le syndicat pourrait porter l'investissement et exploiter ces installations.

Le reste à charge pour le syndicat serait de 438 750 € pour l'investissement.

La réalisation de ce projet étant conditionné par l'achat de véhicules hydrogènes par station installée, il est envisagé une matinale le 24 janvier spécifique à ce projet, à laquelle sera conviée les représentants des collectivités potentiellement susceptibles d'accueillir une station hydrogène sur leur territoire.

Dans un second temps, une manifestation élargie visera à informer les principaux donneurs d'ordre publics ou privés de ce mode de déplacement durable, qui est complémentaire aux autres modes de mobilité que sont l'électrique ou le GNV, qui viendront, à terme, se substituer au déplacement thermique. L'objet de cette manifestation sera, par ailleurs, d'inciter à l'achat de véhicules hydrogènes.

La Région Normandie est bien évidemment partie prenante de cette initiative, tant sur l'accompagnement technique et financier que sur le volet sensibilisation et développement de la filière hydrogène en Normandie.

La commission «Énergie», réunie le 8 janvier 2018, propose au Bureau Syndical de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
ACHAT 5 STATIONS HYDROGENE	1 000 000 €	EUROPE	693 750 €
GENIE CIVIL	125 000 €	REGION	255 000 €
KIT DE MAINTENANCE	262 500 €	SDEC ÉNERGIE	438 750 €
Total	1 387 500 €	Total	1 387 500 €

EXPLOITATION / MAINTENANCE par an pour 5 stations			
Dépenses	HT	Recettes	
ENTRETIEN	37 500 €		
MAIN D'OEUVRE	15 000 €	VENTE HYDROGENE	144 000 €
SUPERVISION	30 000 €		
ASSURANCE	4 500 €		
ACHAT HYDROGENE	57 000 €		
Total	144 000 €	Total	144 000 €



DATE D’AFFICHAGE : 19 JAN 2018

2018-01/BS/DB-16

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *décide de valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,*
- *autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE de CAEN

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018 Extrait du registre des délibérations
--

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Financement de l’investissement et du fonctionnement des installations de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques

Pour rappel, le Bureau Syndical du 20 octobre 2017 a pris acte de la décision de la Commission d’Appel d’Offres du 17 octobre 2017, d’attribuer les marchés de fourniture et de mise en service de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, en groupement de commande avec le SDEM50 à la société E-TOTEM.

Les couts d’investissements prévisionnels pour les 8 bornes du département du Calvados sont évalués à 358 000 € HT.

Le syndicat a travaillé avec les trois financeurs du projet de déploiement de bornes accélérées (Etat, Région et Département) pour obtenir des avenants aux conventions de financement actuelles.

Les dépenses d’investissement pourraient ainsi être financées de la manière suivante :

INVESTISSEMENT		
Dépenses	HT	Recettes
ACHAT 8 BORNES DE CHARGE RAPIDE	260 000 €	ADEME 81 000 €
FRAIS DE MAITRISE D’OEUVRE	7 000 €	FONDS TEPCV 32 000 €
AMENAGEMENT / GENIE CIVIL	56 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 58 000 €
SECURITE PROTECTION SANTE (SPS)	1 000 €	REGION 21 000 €
FRAIS DE RACCORDEMENT (ENEDIS)	24 000 €	SDEC ÉNERGIE 166 000 €
SUPERVISION / PORTAIL INTERNET	10 000 €	
Total	358 000 €	Total 358 000 €

Dans cette hypothèse, le reste à financer par le SDEC ÉNERGIE s’élève à 166 000 €.



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-17

Il est proposé aux élus d'acter le principe selon lequel le SDEC ÉNERGIE participera au financement du projet de bornes rapides à hauteur d'environ 166 000 €, ce qui est couvert par les recettes de frais de maîtrise d'œuvre générées sur le projet de déploiement de bornes accélérées.

Compte tenu du fait que le syndicat est à l'initiative du projet, il est, comme pour le financement de l'investissement, difficile de demander une contribution communale. Il sera donc proposé d'acter le principe selon lequel le SDEC ÉNERGIE supporterait les coûts annuels d'exploitation des bornes rapides, sachant que l'équilibre du budget de fonctionnement pourrait être atteint avec la seule participation des utilisateurs.

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie» en date du 8 janvier 2018, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'acter du déploiement de 8 bornes rapides sur le département du Calvados selon la répartition géographique présentée ;*
- *d'accepter le principe du financement par le SDEC ÉNERGIE, d'une partie de l'investissement du projet de déploiement de bornes rapides à hauteur d'environ 166 000€ ;*
- *d'accepter le principe de prise en charge des coûts annuels de fonctionnement des bornes rapides par le syndicat ;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 23

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'église de Brémoy.

Par délibération en date du 2 novembre 2017, la commune de Brémoy a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de son église.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 8 janvier 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visé à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

L'investissement estimé de 44 551 € porte sur la mise en place de 102 m² de panneaux pour une puissance de 15.5 kWc. Ils permettront de produire plus de 14 600 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 1767€.

Le syndicat souhaite favoriser le développement des projets de production d'énergies renouvelables ; il s'est donc attaché à minimiser la participation de la collectivité aux dépenses d'investissements, en utilisant les recettes liées à la vente d'électricité.

La commission « Energie », réunie le 8 janvier 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement qui sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
Bureaux d'études - AMO et structures - SPS	4511 €	REGION	29 564 €
Fourniture et pose matériels	32 550 €	SDEC ENERGIE	14 947 €
Raccordement au réseau électrique	1 900 €		
Frais notariés et de géomètre	2 150 €		
Frais de maîtrise d'œuvre - SDEC ÉNERGIE	2 400 €		
Frais de détection amiante	1000 €		
Total	44 511 €	Total	44 511 €



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-18

Les charges d'exploitation sont couvertes par la contribution de la collectivité et une partie des recettes liées à la vente d'électricité.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE et portant sur la production d'électricité photovoltaïque en utilisant la toiture de l'église de la commune de Brémoy ;
- de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- d'accepter le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	23	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d’électricité photovoltaïque sur la toiture de la Halle des sports de Douvres-la-Délivrande.

Par délibération en date du 20 novembre 2017, la commune de Douvres-la-Délivrande a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d’électricité photovoltaïque sur la toiture de sa Halle des sports.

Conformément aux dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 8 janvier 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visé à l’article 3.8 de ces mêmes statuts.

L’investissement estimé de 161 600 € porte sur la mise en place de 665 m² de panneaux pour une puissance de 100 kWc. Ils permettront de produire plus de 85700 kWh par an d’électricité, soit une recette annuelle évaluée à 9738 €.

Le syndicat souhaite favoriser le développement des projets de production d’énergies renouvelables ; il s’est donc attaché à minimiser la participation de la collectivité aux dépenses d’investissements en utilisant les recettes liées à la vente d’électricité.

La commission « Energie », réunie le 8 janvier 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement qui sera ensuite soumis à l’approbation de la collectivité :



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-19

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
Bureaux d'études - AMO et structures -	13 200 €	REGION	30 000€
Fourniture et pose matériels	127 850	CDC CŒUR DE NACRE	12 500 €
Raccordement au réseau	15 000 €	SDEC ENERGIE	119 100 €
Frais notariés et de géomètre	2150 €		
Frais de maîtrise d'œuvre - SDEC	2400 €		
Frais de détection d'amiante	1000 €		
Total	161 600	Total	161 600 €

Les charges d'exploitation sont couvertes par la contribution de la collectivité et une partie des recettes liées à la vente d'électricité.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE et portant sur la production d'électricité photovoltaïque en utilisant la toiture de la Halle des sports de la commune de Douvres-la-Délivrande ;
- de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- d'accepter le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

21

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

23

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d’électricité photovoltaïque sur la toiture du Gymnase de Douvres-la-Déivrande.

Par délibération en date du 20 novembre 2017, la commune de Douvres-la-Déivrande a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d’électricité photovoltaïque sur la toiture de son gymnase.

Conformément aux dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 8 janvier 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visé à l’article 3.8 de ces mêmes statuts.

L’investissement estimé de 126 656 € porte sur la mise en place de 505 m² de panneaux pour une puissance de 76 kWc. Ils permettront de produire plus de 64 400 kWh par an d’électricité, soit une recette évaluée à 7316 €.

Le syndicat souhaite favoriser le développement des projets de production d’énergies renouvelables ; il s’est donc attaché à minimiser la participation de la collectivité aux dépenses d’investissements en utilisant les recettes liées à la vente d’électricité.

La commission « Energie », réunie le 8 janvier 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement qui sera ensuite soumis à l’approbation de la collectivité :



DATE D’AFFICHAGE :

19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-20

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
Bureaux d'études - AMO et structures -	9 456 €	REGION	30 000 €
Fourniture et pose matériels	96 650 €	CDC CŒUR DE NACRE	9 500 €
Raccordement au réseau	15 000 €	SDEC ENERGIE	87 156 €
Frais notariés et de géomètre	2 150 €		
Frais de maîtrise d'œuvre - SDEC	2 400 €		
Frais de détection amiante	1 000 €		
Total	126 656	Total	126 656 €

Les charges d'exploitation sont couvertes par la contribution de la collectivité et une partie des recettes liées à la vente d'électricité.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE et portant sur la production d'électricité photovoltaïque en utilisant la toiture du gymnase de la commune de Douvres-la-Délivrande ;
- de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- d'accepter le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

19 JAN. 2018

19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	23	<u>Étaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention Etude Energétique Spécifique (EES) – Rots

Dans le cadre des services complémentaires au Conseil en Energie Partagée (CEP) et au suivi post CEP, le SDEC ÉNERGIE propose l’Etude Energétique Spécifique (EES) sur un bâtiment communal ou intercommunal existant.

La commune de Rots, par délibération en date du 4 décembre 2017, a émis le souhait de bénéficier d’un accompagnement énergétique spécifique pour ses écoles maternelle et primaire.

Le coût de la prestation est évalué à 2 800 €.

En application des aides financières en cours, adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, le coût pour la commune s’élève à 2 240 €, soit une subvention attribuée par le SDEC ÉNERGIE de 560 €.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Vu l’avis favorable de la commission « Energie » en date du 8 janvier 2018, le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la subvention sera imputée à l’article 65738 ;
- autorise le Président à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-21

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-22

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	23	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Suivi énergétique – Convention Post CEP : CORMELLES-LE-ROYAL

Proposé aux communes dont la convention arrive à son terme, le suivi énergétique (post CEP) permet de poursuivre la dynamique d’amélioration de l’efficacité énergétique du patrimoine et de la maîtrise des consommations d’énergies, engagées avec les collectivités.

La commune de Cormelles-le-Royal (catégorie A) a émis le souhait de continuer à bénéficier d’un accompagnement du SDEC ÉNERGIE, pour 10 bâtiments (Orée du Bois, Halle des Sports, Groupe scolaire Les Drakkars, Ecole élémentaire La Vallée, Mairie, Stade municipal, Ecole maternelle Les Verts Prés, Parc, La Pommeraie – local associatif et Ateliers municipaux).

Le coût de la cotisation annuelle pour la collectivité est de 2 800 €/an, conformément aux tarifs en vigueur (350€ par bâtiment, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 20%, soit 700 €/an).

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de présentation.

Vu l’avis favorable de la commission « Energie » en date du 8 janvier 2018, le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant ;
- dit que les dépenses seront imputées à l’article 65738 ;
- charge le Président de l’exécution de la présente décision.



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-22

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	23	<u>Étaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Suivi énergétique – Convention Post CEP : SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE

Proposé aux communes dont la convention arrive à son terme, le suivi énergétique (post CEP) permet de poursuivre la dynamique d’amélioration de l’efficacité énergétique du patrimoine et de la maîtrise des consommations d’énergies, engagées avec les collectivités.

La commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (catégorie B1) a émis le souhait de continuer à bénéficier d’un accompagnement du SDEC ÉNERGIE, pour 4 bâtiments (Groupe scolaire – Cantine, Mairie, Espace Ardena et Salle de l’Olivier).

Le coût de la cotisation annuelle pour la collectivité est de 840 €/an, conformément aux tarifs en vigueur (350€ par bâtiment, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 40%, soit 560 €/an).

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de présentation.

Vu l’avis favorable de la commission « Énergie » en date du 8 janvier 2018, le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant ;
- dit que les dépenses seront imputées à l’article 65738 ;
- charge le Président de l’exécution de la présente décision.



DATE D'AFFICHAGE :

19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-23

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

19 JAN. 2018
19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	23	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre, pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l’exposition nomade « 2050 ».

Dans le cadre de la maison de l’énergie, la version nomade de l’exposition « 2050 » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre ainsi les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

Le partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre porte sur le prêt de cette exposition afin de sensibiliser l’ensemble des élèves de cycle 3 (40 classes du CM1 à la 6^{ème}) aux économies d’énergie et au développement durable.

Des animations seront proposées, sur le temps du week-end pour les familles.

La convention proposée - annexe 10 de la note jointe à la convocation - a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- de la mise à disposition de l’exposition nomade « 2050 », au sein de la Halle de Saint-Aubin-sur-Mer, du 20 mars au 15 avril 2018 ;
- de la mise à disposition de moyens humains pour la formation et les animations.

Vu, l’avis favorable de la commission «Energie», réunie le 8 janvier 2018, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et d’autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d’autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-24

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

19 JAN. 2018

19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	23	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières – Achat d’un véhicule électrique – Hérouville-Saint-Clair, Caen, Cormelles-le-Royal et Thue et Mue

Les communes d’Hérouville-Saint-Clair, de Caen, de Cormelles-le-Royal et de Thue et Mue ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l’attribution d’une aide financière pour l’achat d’un véhicule électrique pour les besoins de leur collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l’achat d’un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l’opération.

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 11 de la note de présentation jointe à la convocation.

Vu, l’avis favorable de la commission «Energie» en date du 8 janvier 2018, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes d’aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *décide d’accorder une aide financière maximum de 2 000 € à chacune des communes d’Hérouville-Saint-Clair, de Caen, de Cormelles-le-Royal et de Thue et Mue, pour l’achat d’un véhicule électrique ;*
- *dit que ces aides seront imputées à l’article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer les conventions proposées (jointes en annexe) et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.*



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-25

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

19 JAN. 2018

19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-26

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018 Extrait du registre des délibérations
--

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières – Achat d'un cycle électrique – Carpiquet

La commune de Carpiquet a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un cycle électrique pour les besoins de sa collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 300 € pour l'achat d'un cycle électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 12 de la note de présentation jointe à la convocation.

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie» en date du 8 janvier 2018, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accorder une aide financière maximum de 300 € à Carpiquet, pour l'achat d'un cycle électrique ;*
- *dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer la convention proposée (jointe en annexe) et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-26

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN 2018

- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Étaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, M. Vice-Président, MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	23	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Adhésion à la formule globale "Cycle de l'Eau" proposée par la FNCCR

Le Comité Syndical du 6 décembre 2017 a voté favorable pour la poursuite des travaux du Bureau Syndical en vue de doter les statuts du SDEC ÉNERGIE des compétences à la carte « eau » et « assainissement » et ce, au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, les communautés de communes et autres collectivités qui le souhaitent, pourront transférer l'une ou l'autre de leurs compétences, voir les deux, au syndicat.

Dans ce contexte, il apparaît utile que le SDEC ÉNERGIE adhère, dès à présent, pour ces deux compétences à la FNCCR, association spécialisée et experte, pouvant apporter ses services dans ces domaines.

Le montant de la cotisation est obtenu en multipliant le tarif fixé par la FNCCR, soit 0,035 € par habitant en 2018, par la population des communes qui ont décidé de transférer au syndicat tout ou partie des compétences regroupées dans une formule globale d'adhésion intitulée « cycle de l'eau » (production/distribution d'eau potable, assainissement collectif/autonome des eaux usées, gestion des eaux pluviales et GEMAPI).

Toutefois, dans le cadre d'une démarche se situant en amont, la FNCCR propose une solution à la fois dérogatoire et transitoire, consistant à régler, en 2018, un forfait de 3 500 €, correspondant de facto à une population de 100 000 habitants (sur les 700 000 environ que compte le département).

Dans ce domaine, les principales activités de la FNCCR consistent à :

- mettre à disposition des adhérents une veille réglementaire et jurisprudentielle sur les sujets en lien avec les services publics liés au cycle de l'eau (aspects juridiques, techniques, institutionnels, financiers, etc.) ;



DATE D'AFFICHAGE : 19 JAN. 2018

2018-01/BS/DB-27

- organiser un espace d'information et d'échanges entre les collectivités membres à travers des journées d'études, des formations, des groupes de travail thématique, etc.
- constituer un point d'appui pour les responsables des services publics liés au cycle de l'eau, qui peuvent nous adresser des questions ponctuelles à tout moment ;
- faire entendre le point de vue des collectivités au niveau national et européen auprès des diverses instances et groupes de travail dont est membre la FNCCR.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter l'adhésion du syndicat à la formule globale « Cycle de l'Eau » proposée par la FNCCR pour une cotisation de 3 500 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6281 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE du CALVADOS

19 JAN. 2018

- COURRIER -

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 19 JAN. 2018

- et transmise en Préfecture de Caen le : 19 JAN. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 8 FEVRIER 2018**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : MISE A JOUR DES ANNEXES 1 A 5 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE, ISSUS DE LA
CREATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER, EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2017**

L’an deux mille dix-huit, le 8 février, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 1^{er} février 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYEAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
39	LISIEUX - MOYEAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
55	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
56	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
57	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
58	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
59	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
60	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
61	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
62	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
63	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
64	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
65	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
66	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
67	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
71	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
72	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
73	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
74	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
75	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
76	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
77	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
78	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
79	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
80	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
81	LISIEUX - MOYAux	GLASSON	Claude	
82	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
83	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
88	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
89	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
90	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
91	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
92	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
93	LISIEUX - MOYAux	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
94	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
95	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	G�rard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	Andr�	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
119	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
120	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
121	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
122	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
123	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
124	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
125	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
126	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
127	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
128	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
129	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
130	FALAISE	LEROY	Eric	X
131	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Micka�l	
132	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
133	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
134	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
135	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
136	BAYEUX	MANACH	G�rard	X
137	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	G�rard	X
138	BAYEUX	MARIE	G�rard	X
139	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Jo�l	X
140	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
141	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
142	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
143	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
144	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
145	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
146	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
147	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
148	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
149	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-Fran�ois	
150	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
151	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
152	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
153	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
154	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
155	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
156	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
157	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
158	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
159	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
160	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
161	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
162	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
163	FALAISE	POURNY	Pascal	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
165	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
167	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
168	CAEN EST	RENOISE	Bruno	X
169	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
170	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
171	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
172	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
173	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
174	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
175	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
177	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
178	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
179	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
180	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
181	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
182	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
183	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
184	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
185	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
186	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
187	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
188	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
189	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
190	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
191	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
192	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
193	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
194	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
195	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
196	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		
197	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		
198	AUNAY - BENY -CAUMONT	Représentant à élire		
199	CAEN SUD	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM	Michel LEMOINE	CUCM
2	Daniel FRANCOISE	CUCM	Pierre COUESPEL	CUCM
3	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Christian GADOIS	CUCM	Eric GUEROULT	CUCM
5	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYEAUX	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
6	Patrick FOUCAULT	FALAISE	Eric LEROY	FALAISE
7	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Nicolas JOYAU	CUCM
8	Marc POTTIER	CUCM	Jacky ZANOVELLO	CUCM
9	Christine THOMAS	VASSY-VIRE-SAINT SEVER	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-SAINT SEVER
10	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
11	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM	Philippe LAGALLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	117	11	128

Vu, les dispositions des articles L.5211-17, L.5211-20, L. 5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1938 portant création du syndicat,

Vu, les arrêtés inter préfectoraux en date du 23 mai 2013 et du 4 mars 2014, autorisant le SDEC ÉNERGIE à modifier ses statuts et sa gouvernance puis à fusionner avec le Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados constitué par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1997,

Vu, la mise en œuvre au plan local des dispositions prévues à l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du calvados (SDCI),

Vu, le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine de l'énergie, en particulier la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi portant sur la nouvelle organisation de la république du 7 août 2015 et leurs nombreux décrets d'application,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016, portant création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Caen la Mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon,

Vu, la délibération du Comité Syndical en date du 6 septembre 2016 adoptant les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE,

Vu, l'arrêté inter préfectoral (Manche/Calvados) en date du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la Mer,

Vu les arrêtés préfectoraux de création de communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017, sur le département du Calvados,

Vu la délibération du Comité Syndical du 9 mars 2017, modifiant les annexes 1 et 2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la Mer,

Vu les nouveaux transferts de compétences intervenus depuis le 31 janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2017, portant retrait de la commune de Saint-Gatien-des-Bois de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville et adhésion de cette commune à la communauté de communes Cœur Côte Fleurie,

Vu les arrêtés préfectoraux du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et des Communautés de Communes Blangy Pont l'Evêque Intercom et Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de la Communauté de Communes de Cambremer,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2017, mettant fin à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes de Cambremer,

Vu l'arrêté inter préfectoral (Manche/Calvados) du 21 décembre 2017, autorisant le retrait de la commune de Torigny-les-Villes (commune déléguée de Guilberville) et l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre au SDEC ÉNERGIE,

Le Président propose de mettre à jour les annexes suivantes des statuts du SDEC ÉNERGIE :

- **Annexe 1** : Liste des membres et des compétences transférées ;
- **Annexe 2** : Périmètre des collèges électoraux, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux postérieur à 2014 ;
- **Annexe 3** : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 ;
- **Annexe 4** : Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer ;
- **Annexe 5** : Collège des EPCI membres du Syndicat autres que la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Ces annexes ont été transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion – annexe D de la note de présentation jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter la mise à jour des annexes 1 à 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE (jointes en annexes) ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS
13 FEV. 2018
- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 8 FEVRIER 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE.

L’an deux mille dix-huit, le 8 février, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 1^{er} février 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	CAPÖEN	Philippe	
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
55	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
56	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
57	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
58	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
59	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
60	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
61	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
62	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
63	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
64	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
65	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
66	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
67	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
71	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
72	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
73	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
74	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
75	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
76	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
77	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
78	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
79	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
80	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
81	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	
82	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
83	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
88	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
89	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
90	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
91	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
92	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
93	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
94	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
95	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LE CERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
119	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
120	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
121	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
122	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
123	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
124	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
125	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
126	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
127	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
128	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
129	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
130	FALAISE	LEROY	Eric	X
131	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
132	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
133	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
134	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
135	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
136	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
137	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
138	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
139	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
140	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
141	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
142	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
143	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
144	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
145	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
146	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
147	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
148	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
149	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
150	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
151	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
152	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
153	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
154	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
155	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
156	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
157	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
158	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
159	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
160	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
161	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
162	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
163	FALAISE	POURNY	Pascal	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
165	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
167	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
168	CAEN EST	RENOISE	Bruno	X
169	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
170	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
171	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
172	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
173	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
174	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
175	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
177	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
178	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
179	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
180	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
181	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
182	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
183	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
184	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
185	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
186	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
187	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
188	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
189	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
190	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
191	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
192	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
193	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
194	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
195	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
196	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		
197	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		
198	AUNAY - BENY -CAUMONT	Représentant à élire		
199	CAEN SUD	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM	Michel LEMOINE	CUCM
2	Daniel FRANCOISE	CUCM	Pierre COUESPEL	CUCM
3	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Christian GADOIS	CUCM	Eric GUEROULT	CUCM
5	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYAUX	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
6	Patrick FOUCAULT	FALAISE	Eric LEROY	FALAISE
7	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Nicolas JOYAU	CUCM
8	Marc POTTIER	CUCM	Jacky ZANOVELLO	CUCM
9	Christine THOMAS	VASSY-VIRE-SAINT SEVER	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-SAINT SEVER
10	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
11	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM	Philippe LAGALLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	117	11	128

La Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

Elle est réglementairement composée à part égale de deux collèges d'élus, représentant le SDEC ÉNERGIE pour 34 membres et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) pour 34 membres.

La suppression de la communauté de communes de Cambremer au 1^{er} janvier 2018 qui était représentée à cette commission consultative par deux élus, a pour conséquence de ne plus respecter cette règle d'égalité de nombre de représentants de chacun des collèges.

Le règlement intérieur de cette commission consultative prévoyant explicitement deux représentants par communautés de communes (soit 32 au 1^{er} janvier 2018), le Président propose d'adapter le nombre total de représentants du collège « SDEC ÉNERGIE » pour le faire correspondre à celui des EPCI à fiscalité propre du département.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de faire correspondre le nombre des représentants du SDEC ÉNERGIE avec celui du collège des EPCI à fiscalité propre, soit 32 membres ;
- de désigner, pour représenter le SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique :

M. AUVRAY	Philippe	M. LAGALLE	Philippe
M. BEDIOT	Joël	M. LEBEGUE	Jean
M. BENOIST	Claude	M. LELANDAIS	Jacques
M. BIZET	Michel	M. LEMENOREL	Claude
M. BLIN	François	M. MADOUASSE	Denis
M. BOUGAULT	Rémi	M. MARIE	Alain
M. BOUJRAD	Abderrahman	M. MARIE	Joël
M. BOUTILLIER	Erwan	M. MECHE	Patrice
M. BREZOT	Yves	M. MULLER	Lionel
M. CHESNEL	Claude	M. PLATON	Claude
M. GERMAIN	Patrice	M. POISSON	Cédric
M. GIRARD	Henri	M. POULAIN	Gérard
Mme GLASSON	Claude	M. REVET	Alain
Mme GODIER	Edith	M. ROYER	Jacques
M. GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	M. SAINT LO	Patrick
M. HEURTIN	Jean-Yves	M. TOUPOTTE	Roland

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

13 FEV. 2018

13 FEV. 2018

PREFECTURE du CALVADOS

13 FEV. 2018

- COURRIER -

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 8 FEVRIER 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : CRÉATION D’UNE RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE DURABLE ET VALIDATION DE SES STATUTS.

L’an deux mille dix-huit, le 8 février, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 1^{er} février 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
55	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
56	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
57	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
58	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
59	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
60	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
61	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
62	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
63	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
64	CU CAEN LA MER	DO SSEUR	Xavier	X
65	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
66	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
67	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
71	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
72	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
73	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
74	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
75	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
76	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
77	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
78	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
79	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
80	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
81	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	
82	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
83	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
88	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
89	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
90	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
91	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
92	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
93	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BRO SSE	Tanguy	X
94	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
95	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEAIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEAIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEAIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
119	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
120	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
121	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
122	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
123	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
124	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
125	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
126	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
127	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
128	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
129	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	
130	FALAISE	LEROY	Eric	X
131	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
132	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
133	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
134	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
135	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
136	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
137	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
138	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
139	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
140	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
141	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
142	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
143	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
144	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
145	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
146	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
147	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
148	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
149	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
150	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
151	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
152	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
153	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
154	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
155	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
156	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
157	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
158	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
159	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
160	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
161	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
162	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
163	FALAISE	POURNY	Pascal	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
165	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
167	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
168	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
169	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
170	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
171	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
172	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
173	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
174	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
175	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
177	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
178	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
179	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
180	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
181	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
182	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
183	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
184	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
185	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
186	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
187	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
188	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
189	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
190	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
191	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
192	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
193	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
194	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
195	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
196	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		
197	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		
198	AUNAY - BENY -CAUMONT	Représentant à élire		
199	CAEN SUD	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM	Michel LEMOINE	CUCM
2	Daniel FRANCOISE	CUCM	Pierre COUESPEL	CUCM
3	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Christian GADOIS	CUCM	Eric GUEROULT	CUCM
5	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYAUX	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
6	Patrick FOUCAULT	FALAISE	Eric LEROY	FALAISE
7	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Nicolas JOYAU	CUCM
8	Marc POTTIER	CUCM	Jacky ZANOVELLO	CUCM
9	Christine THOMAS	VASSY-VIRE-SAINT SEVER	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-SAINT SEVER
10	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
11	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM	Philippe LAGALLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	117	11	128

Le Président rappelle que la régie « EnR », créée par délibération du dernier Comité Syndical du 12 décembre 2017, porte exclusivement sur les activités de production et de vente d'énergie dans le cadre de l'exercice des compétences à la carte : Production d'EnR et réseaux de chaleur et/ou de froid.

Le projet de construction de stations hydrogènes, qui devrait se réaliser en 2018, confirme le développement de la compétence « mobilité durable » exercée par le SDEC ÉNERGIE depuis deux ans, exclusivement dans le cadre du déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE).

En 2017, année de déploiement des IRVE, les recettes associées à ce mode de déplacement pouvaient être intégrées dans le budget général du syndicat, les volumes en jeu restant faibles.

Le développement concomitamment en 2018 des stations hydrogènes et des bornes de recharges électriques rapides devrait accroître les flux financiers et ces activités relèvent d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), conformément à l'article L 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président propose ainsi de créer une régie à autonomie financière sans personnalité morale, comme choix de mode de gestion de ce service public, à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce mode de gestion permet de maintenir le service intégré au syndicat, tout en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget annexe.

La régie à autonomie financière a pour objet d'assurer la gestion du Service Public Industriel et Commercial en charge de l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables, au gaz naturel ou gaz liquéfié.

La régie à autonomie financière dispose d'un conseil d'exploitation dont les règles générales d'organisation et de fonctionnement sont définies dans les statuts annexés à la présente délibération.

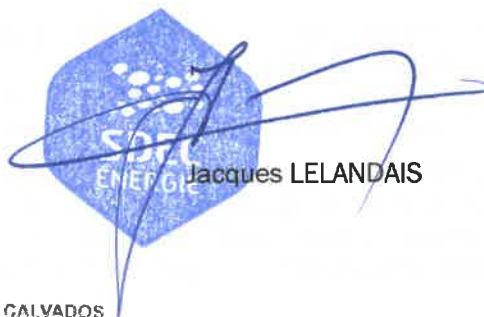
Ces statuts, comprenant 4 titres et 19 articles (nom, siège social, objet et missions, dotation initiale, rôle du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, rôle du conseil d'exploitation, encadrement, budget, fin), ont été remis aux représentants au Comité Syndical, préalablement à la réunion, à l'émargement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide:

- *d'accepter la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale, pour les infrastructures de mobilité durable, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;*
- *d'approuver les statuts de cette régie dénommée Régie « Mobilité Durable » ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente délibération ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 FEV. 2018

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

13 FEV. 2018

- et transmise en Préfecture de Caen le :

13 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 8 FEVRIER 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

L’an deux mille dix-huit, le 8 février, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 1^{er} février 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
55	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
56	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
57	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
58	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
59	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
60	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
61	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
62	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
63	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
64	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
65	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
66	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
67	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
71	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
72	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
73	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
74	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
75	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
76	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
77	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
78	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
79	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
80	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
81	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	
82	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
83	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
88	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
89	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
90	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
91	CU CAEN LA MER	GUEROLT	Eric	X
92	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
93	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSE	Tanguy	X
94	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
95	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	G�rard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	Andr�	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
119	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
120	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
121	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
122	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
123	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
124	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
125	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
126	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
127	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
128	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
129	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
130	FALAISE	LEROY	Eric	X
131	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Micka�l	
132	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
133	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
134	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
135	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
136	BAYEUX	MANACH	G�rard	X
137	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	G�rard	X
138	BAYEUX	MARIE	G�rard	X
139	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Jo�l	X
140	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
141	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
142	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
143	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
144	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
145	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
146	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
147	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
148	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
149	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-Fran�ois	
150	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
151	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
152	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
153	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
154	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
155	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
156	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
157	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
158	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
159	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
160	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
161	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
162	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
163	FALAISE	POURNY	Pascal	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
165	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
167	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
168	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
169	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
170	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
171	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
172	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
173	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
174	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
175	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
177	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
178	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
179	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
180	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
181	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
182	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
183	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
184	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
185	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
186	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
187	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
188	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
189	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
190	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
191	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
192	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
193	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
194	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
195	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
196	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		
197	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		
198	AUNAY - BENY -CAUMONT	Représentant à élire		
199	CAEN SUD	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM	Michel LEMOINE	CUCM
2	Daniel FRANCOISE	CUCM	Pierre COUESPEL	CUCM
3	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Christian GADOIS	CUCM	Eric GUEROULT	CUCM
5	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYEAUX	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
6	Patrick FOUCAULT	FALAISE	Eric LEROY	FALAISE
7	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Nicolas JOYAU	CUCM
8	Marc POTTIER	CUCM	Jacky ZANOVELLO	CUCM
9	Christine THOMAS	VASSY-VIRE-SAINT SEVER	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-SAINT SEVER
10	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
11	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM	Philippe LAGALLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	117	11	128

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 6 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 12 décembre dernier, pour un montant total de 224 347.35€.

Il s'agit des projets suivants :

COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION TTC	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	RD 514 - EHPAD	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	112 222,17	75 803,25	75 803,25
FONTENAY-LE-PESNEL	RENOUVELLEMENT FOYERS VETUSTES ARMOIRE 06	ECLAIRAGE PUBLIC	5 552,90	4 164,68	4 164,68
BAYEUX	SECURISATION DE PASSAGES PIETONS	ECLAIRAGE PUBLIC	10 291,19	9 249,74	7 718,39
OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DE BORNES D'ECLAIRAGE	ECLAIRAGE PUBLIC	10 469,61	9 422,65	7 852,21
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC	80 489,53	44 269,24	44 269,24
CABOURG	AVENUE DES DEVICES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	112 719,44	99 576,74	84 539,58
TOTAL				242 486,30	224 347,35

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider la liste de demandes ci-dessus ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 FEV. 2018

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

13 FEV. 2018

13 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 8 FEVRIER 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : DEBATS D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 – BUDGET PRINCIPAL

L’an deux mille dix-huit, le 8 février, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 1^{er} février 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
55	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
56	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
57	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
58	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
59	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
60	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
61	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
62	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
63	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
64	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
65	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
66	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
67	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
71	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
72	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
73	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
74	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
75	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
76	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
77	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
78	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
79	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
80	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
81	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	
82	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
83	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
88	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
89	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
90	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
91	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
92	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
93	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
94	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
95	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
119	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
120	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
121	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
122	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
123	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
124	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
125	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
126	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
127	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
128	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
129	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	
130	FALAISE	LEROY	Eric	X
131	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
132	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
133	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
134	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
135	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
136	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
137	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
138	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
139	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
140	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
141	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
142	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
143	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
144	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
145	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
146	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
147	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
148	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
149	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
150	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
151	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
152	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
153	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
154	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
155	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
156	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
157	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
158	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
159	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
160	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
161	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
162	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
163	FALAISE	POURNY	Pascal	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
165	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
167	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
168	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
169	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
170	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
171	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
172	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
173	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
174	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
175	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
177	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
178	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
179	LISIEUX - MOYAU	TARGAT	Dany	X
180	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
181	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
182	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
183	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
184	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
185	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge	X
186	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
187	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
188	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
189	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
190	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
191	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
192	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
193	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
194	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
195	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
196	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		
197	LISIEUX - MOYAU	Représentant à élire		
198	AUNAY - BENY -CAUMONT	Représentant à élire		
199	CAEN SUD	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM	Michel LEMOINE	CUCM
2	Daniel FRANCOISE	CUCM	Pierre COUESPEL	CUCM
3	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Christian GADOIS	CUCM	Eric GUEROULT	CUCM
5	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYAUX	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
6	Patrick FOUCAULT	FALAISE	Eric LEROY	FALAISE
7	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Nicolas JOYAU	CUCM
8	Marc POTTIER	CUCM	Jacky ZANOVELLO	CUCM
9	Christine THOMAS	VASSY-VIRE-SAINT SEVER	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-SAINT SEVER
10	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	115	10	125

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administration-Finances, réunie le 9 janvier 2018 et du Bureau Syndical en date du 18 janvier 2018 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance, jointe à la convocation ;

Le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2018, sur la base de la présentation du rapport correspondant (joint en annexe), en retenant le scénario n° 2 proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2018 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;*
- *de retenir le scénario n° 2 proposé ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 FEV. 2018

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 8 FEVRIER 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : DEBATS D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 – REGIE « ENR »

L’an deux mille dix-huit, le 8 février, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 1^{er} février 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
55	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
56	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
57	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
58	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
59	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
60	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
61	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
62	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
63	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
64	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
65	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
66	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
67	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
71	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
72	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
73	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
74	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
75	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
76	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
77	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
78	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
79	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
80	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
81	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	
82	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
83	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
88	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
89	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves	X
90	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
91	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
92	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
93	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
94	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
95	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
119	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
120	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
121	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
122	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
123	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
124	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
125	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
126	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
127	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
128	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
129	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	
130	FALAISE	LEROY	Eric	X
131	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
132	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
133	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
134	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
135	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
136	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
137	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
138	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
139	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
140	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
141	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
142	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
143	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
144	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
145	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
146	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
147	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
148	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
149	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
150	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
151	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
152	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
153	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
154	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
155	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
156	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
157	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
158	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
159	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
160	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
161	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
162	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
163	FALAISE	POURNY	Pascal	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
165	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
167	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
168	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
169	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
170	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
171	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
172	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
173	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
174	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
175	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
177	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
178	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
179	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
180	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
181	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
182	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
183	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
184	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
185	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
186	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
187	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
188	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
189	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
190	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
191	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
192	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
193	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
194	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
195	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
196	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		
197	LISIEUX - MOYAux	Représentant à élire		
198	AUNAY - BENY -CAUMONT	Représentant à élire		
199	CAEN SUD	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM	Michel LEMOINE	CUCM
2	Daniel FRANCOISE	CUCM	Pierre COUESPEL	CUCM
3	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Christian GADOIS	CUCM	Eric GUEROULT	CUCM
5	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYEAUX	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
6	Patrick FOUCAULT	FALAISE	Eric LEROY	FALAISE
7	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Nicolas JOYAU	CUCM
8	Marc POTTIER	CUCM	Jacky ZANOVELLO	CUCM
9	Christine THOMAS	VASSY-VIRE-SAINT SEVER	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-SAINT SEVER
10	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	113	10	123

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administration-Finances, réunie le 9 janvier 2018 et du Bureau Syndical en date du 18 janvier 2018 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance, jointe à la convocation ;

Le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2018 de la régie « EnR », sur la base de la présentation du rapport correspondant (joint en annexe), en retenant le scénario n°2 proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2018 de la régie « EnR », sur la base de la présentation du rapport correspondant ;*
- *de retenir le scénario n°2 proposé ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 FEV. 2018

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

13 FEV. 2018

13 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 8 FEVRIER 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : DEBATS D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 – REGIE « MOBILITE DURABLE »

L’an deux mille dix-huit, le 8 février, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 1^{er} février 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
55	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	
56	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
57	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
58	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
59	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
60	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
61	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
62	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
63	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
64	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
65	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
66	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
67	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
71	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
72	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
73	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
74	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
75	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
76	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
77	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
78	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
79	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
80	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
81	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	
82	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
83	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
88	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
89	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
90	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
91	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
92	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
93	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
94	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
95	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
119	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
120	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
121	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
122	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
123	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
124	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
125	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
126	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
127	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
128	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
129	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	
130	FALAISE	LEROY	Eric	X
131	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
132	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
133	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
134	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
135	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
136	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
137	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
138	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
139	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
140	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
141	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
142	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
143	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
144	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
145	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
146	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
147	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
148	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
149	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
150	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
151	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
152	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
153	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
154	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
155	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
156	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
157	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
158	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
159	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
160	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
161	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
162	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
163	FALAISE	POURNY	Pascal	X
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	
165	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
167	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
168	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
169	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
170	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
171	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
172	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
173	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
174	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
175	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
177	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
178	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
179	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
180	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
181	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
182	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
183	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
184	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
185	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
186	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
187	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
188	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
189	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
190	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
191	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
192	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
193	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
194	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
195	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
196	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		
197	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		
198	AUNAY - BENY -CAUMONT	Représentant à élire		
199	CAEN SUD	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM	Michel LEMOINE	CUCM
2	Daniel FRANCOISE	CUCM	Pierre COUESPEL	CUCM
3	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Christian GADOIS	CUCM	Eric GUEROULT	CUCM
5	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYEAUX	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
6	Patrick FOUCAULT	FALAISE	Eric LEROY	FALAISE
7	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Nicolas JOYAU	CUCM
8	Marc POTTIER	CUCM	Jacky ZANOVELLO	CUCM
9	Christine THOMAS	VASSY-VIRE-SAINT SEVER	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-SAINT SEVER
10	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	113	10	123

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administration-Finances, réunie le 9 janvier 2018 et du Bureau Syndical en date du 18 janvier 2018 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 ;

Le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2018 de la régie « Mobilité Durable », sur la base de la présentation du rapport correspondant (joint en annexe), en retenant le scénario n°2 proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2018 de la régie « Mobilité Durable », sur la base de la présentation du rapport correspondant ;*
- *de retenir le scénario n°2 proposé ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

13 FEV. 2018

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Accord-cadre à bons de commande - Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (S.P.S.)

Le Président rappelle que, dans le cadre des phases d’étude et/ou d’exécution relatives à diverses opérations de travaux réalisées sous maîtrise d’ouvrage du SDEC ENERGIE (*extension, renforcement, effacement, éclairage, génie civil, ...*) et, conformément aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, le SDEC ENERGIE a passé trois marchés pour la réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS), catégorie 3.

Ces derniers arrivants à échéance, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure de l’appel d’offres ouvert, conformément aux articles 25-I-1°, 67, 68 et 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum, d’une durée de 12 mois reconductible deux fois maximum, selon les conditions prévues à l’article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue du marché : trois lots géographiques :

LOTS	Minimum annuel HT	Maximum annuel HT	Secteurs géographiques
1	10 000 €	30 000 €	Bessin - Bocage
2	10 000 €	30 000 €	Calvados Centre
3	10 000 €	30 000 €	Pays d’Auge Nord et Sud



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-01

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie dématérialisée au BOAMP et au JOUE le 13 décembre 2017.

La publicité est parue le 16 décembre 2017 au JOUE (annonce 2017/S 242-503259) et au BOAMP (avis n° 17-175026).

Cette publicité a également été mise en ligne sur le site internet du syndicat ainsi que sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lesquels les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation.

Treize sociétés se sont identifiées en téléchargeant le dossier de consultation : Topo Etudes (14), ASP (76), Test, Scribe (31), Bureau Véritas Construction SAS (14), SAS (22), Doubletrade (92), Dekra Industrial (85), DF Coordination SPS/Cré-habitat (14), Bureau Alpes Contrôles (76), Qualiconsult (14), Contrôle G (35) et Explore (44).

Au final, 6 sociétés ont remis une offre, à savoir : Bureau Véritas Construction SAS (14), Qualiconsult (14), Dekra Industrial (85), Topo Etudes (14), Apave, Bureau Alpes Contrôles (76).

A noter que les candidatures de Bureau Véritas, Topo Etudes et Apave étaient incomplètes. Après être revenus vers eux conformément à l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ils ont complété leur dossier dans les délais impartis.

Conformément au règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur qualitative d'après le mémoire technique : note sur 20 points, pondérée à 50 %
- Proposition financière : note sur 20 points, pondérée à 50 %.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 février 2018 (procès-verbal annexé), a décidé d'attribuer les trois accords-cadres à la société DEKRA.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer les accords-cadres, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Accord-cadre à bons de commandes - cartographie : acquisition de données SIG secteur « CAEN LA MER »

Le présent marché public concerne l’acquisition de données SIG par numérisation de données, levés géoréférencés de réseaux souterrains et aériens et des investigations complémentaires non intrusives, suite à la défaillance du titulaire du lot n°2, couvrant le territoire de « Caen la Mer ».

Une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure de l’appel d’offres ouvert, conformément aux articles 25-l-1°, 67, 68 et 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Il s’agit principalement de données relatives aux réseaux d’éclairage public et de signalisation lumineuse, mais également plus ponctuellement des réseaux d’électricité, d’eau, d’assainissement, pluvial ou toutes autres données cartographiques.
- Le SDEC ENERGIE, exploitant des réseaux d’éclairage public et de signalisation lumineuse dans le département du Calvados, doit conformément à l’arrêté du 15 février 2012 dit « Réforme anti-endommagement des réseaux », améliorer la précision de sa cartographie.
- La classe de précision « A », fixée par la réforme, correspond à un niveau de précision inférieur à 50 cm pour les réseaux souples, classe de précision qui doit être atteinte par les exploitants de réseaux en 2019 pour les unités urbaines et en 2026 pour le reste du territoire.
- Le patrimoine exploité sur l’axe routier « Périphérique » (N814) et les sorties adjacentes ne rentre pas dans le cadre de cette prestation.

DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-02

- Accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum, d’une durée de 12 mois reconductible deux fois maximum, selon les conditions prévues à l’article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue du marché unique pour le lot n°2 « Caen la Mer » :
-

Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
40 000 €	220 000 €

L’avis d’appel public à la concurrence a été transmis par voie dématérialisée au BOAMP et au JOUE le 7 Novembre 2017.

La publicité est parue le 9 Novembre 2017 au JOUE (*annonce 2017/S 215-446931*) et au BOAMP (avis n° 17-156742). Elle a également été mise en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE et sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados.

43 sociétés se sont identifiées en téléchargeant le dossier de consultation.

7 sociétés ont remis une offre, à savoir : INGETEC (94), BEP Ingénierie, CERENE, Topo Etudes/Etudis/D2C, Géosat, Géodis et ADRE Réseaux.

A noter que les candidatures du groupement Topo Etudes/Etudis/D2C, de Géosat et de Géodis étaient incomplètes. Après être revenus vers eux conformément à l’article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ils ont complété leur dossier dans les délais impartis.

Conformément au règlement de consultation, l’offre économiquement la plus avantageuse a été retenue en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Prix des prestations – note sur 10 pondérée à 60 %,
- Valeur qualitative de l’offre d’après le mémoire technique – note sur 10 pondérée à 40 % et en fonction des sous critères pondérés suivants :
 - Forme et fond du rapport technique (/10 pondéré à 10 %),
 - Les moyens humains (/10 pondéré à 50 %),
 - Le descriptif détaillé du processus de réalisation (/10 pondéré à 40 %).

Après analyse des offres, la Commission d’Appel d’Offres du 9 février 2018 (*procès-verbal annexé*) a décidé d’attribuer l’accord-cadre à bons de commande pour ce lot à la société « CERENE ».

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *prend acte de la décision de la Commission d’Appel d’Offres ;*
- *autorise le Président à signer l’accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s’y rapportant et à procéder à leur exécution.*



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-02

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Accord-cadre à bons de commandes – Fourniture, mise en œuvre et maintenance de la plateforme d’information décisionnelle du SDEC ENERGIE

Le présent marché public porte sur des prestations de fourniture, mise en œuvre et maintenance d’un Système d’Information et d’Aide à la Décision - SIAD. Il est composé :

- 1) D’une partie fixe forfaitaire correspondant à l’acquisition d’une solution logicielle décisionnelle, paramétrage et intégration, développement du périmètre initial (*précisé dans le CCTP*), formations et prestations d’accompagnement, maintenance annuelle,
- 2) D’une partie à bons de commandes correspondant aux nouveaux besoins et extension : développement, intégration, modules complémentaires, licences, formation, accompagnement et assistance.

Cette consultation s’inscrit dans le Schéma Directeur du Système d’Information (SDSI) du SDEC ENERGIE pour lequel un marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage a été passé avec la société SENTENTIA Conseil.

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Accord-cadre de services à bons de commande avec maximum passé selon la procédure adaptée conformément à l’article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée de 12 mois à compter de la date de notification, reconductible 3 fois maximum selon les modalités de l’article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-03

- Etendue/Allotissement :

Le marché n’est pas alloti du fait que les prestations doivent être réalisées par le même prestataire.

Le présent marché est passé sous la forme d'un prix forfaitaire et de prix unitaires.

	Description	Type	MONTANT Maxi HT
Partie fixe, forfaitaire	Acquisition d'une solution logicielle décisionnelle, Paramétrage et intégration, Développement périmètre initial, Formations et prestations d'accompagnement, Maintenance annuelle.	Prix global forfaitaire sur la base de la DPGF	75 000 €
Partie variable traitée à prix unitaires	Nouveaux besoins et extension : développement, - Intégration, - Modules complémentaires, - Licences, - Formations, accompagnement et assistance.	Bons de commande sur base du BPU	15 000 € /an

Le marché ne comporte pas de montant minimum.

L’avis d’appel public à la concurrence a été transmis par voie dématérialisée au BOAMP le 5 Décembre 2017.

La publicité est parue le même jour sous l’avis n°17-171430..Elle a également été mise en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE et sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados.

32 sociétés se sont identifiées en téléchargeant le dossier de consultation.

4 sociétés ont remis une offre, à savoir : Opéra Conseil (69), Bpm Conseil (69), Thalès Services (78) et Proxiad Axe Seine (76).

A noter que les candidatures de Thalès Services et Proxiad Axe Seine étaient incomplètes. Après être revenus vers eux conformément à l’article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ils ont complété leur dossier dans les délais impartis.

Conformément au règlement de consultation, l’offre économiquement la plus avantageuse était retenue en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Valeur qualitative de l’offre d’après le mémoire technique – note sur 10 pondérée à 65 %,
- Prix des prestations – note sur 10 pondérée à 35 %.

Sur la base du rapport d’analyse des offres exposé au Bureau Syndical (cf. document en annexe), le Président propose de déclarer cette consultation infructueuse pour les raisons suivantes :

- Les offres des candidats BPM Conseil, Thalès Services et Proxiad Axe Seine ont été jugées non conformes et donc irrégulières,
- La note technique d’OPERA CONSEIL étant inférieure à 3/10, elle a été éliminée conformément à l’article 6.2.1 du règlement de consultation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- de déclarer cette consultation infructueuse ;
- de charger le Président de relancer une éventuelle autre procédure.



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-03

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018 Extrait du registre des délibérations
--

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	24	<u>Étaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Étaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs</u> : M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Reconductions de marchés de prestations de communication

Les marchés de prestations de communication suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Prestations de communication	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Lot 1 « Conception graphique des supports de communication »	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	12	2	20 mai 2016	19 mai 2019	2
Lot 2 « Conception éditoriale/rédaction Dialogue/conception... »	APRIM					
Lot 3 « Impression »	CAEN REPRO					

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-04

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 27 FEV. 2018
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Contrat de maintenance de deux copieurs OLIVETTI MF654 – Avenant n° 1

Par courrier en date du 4 janvier 2018, ABI GROUP, titulaire du contrat de maintenance des deux copieurs OLIVETTI MF654 du SDEC ÉNERGIE, a fait part au syndicat qu’il avait rejoint la société DESK BASSE-NORMANDIE.

Dans ces conditions, la société ABI GROUP change d’enseigne pour se présenter désormais sous le nom de KODEN.

Cette cession n’entraîne aucune modification des contrats en cours.

A noter que les factures seront émises directement par la société DESK BASSE-NORMANDIE, enseigne KODEN.

Afin d’acter ces modifications, il convient donc d’établir un avenant dont le projet a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la séance – annexe 3 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical d’adopter l’avenant proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’approuver l’avenant n°1 au contrat de maintenance initial et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-05

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs</u> : M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Fourniture de luminaires peints d’éclairage public 2016 – Avenant n° 1

Par délibération en date du 11 mars 2016, le Bureau Syndical a acté la décision de la Commission d’Appel d’Offres du 26 février 2016 d’attribuer le marché de fournitures à bons de commandes de luminaires – hauteur de feu de 8m – à la société RAGNI SAS.

Ce marché concerne la fourniture de luminaires fonctionnels pré-câblés, équipés de LEDs, destinés à l’éclairage routier mis en place à 8m de hauteur.

Pour rappel, les caractéristiques de ce marché étaient les suivantes :

- Procédure : procédure d’appel d’offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 de l’ancien Code des Marchés Publics.
- Marché de fournitures à bons de commande avec minimum et maximum, d’une durée de 12 mois à compter de sa date de notification fixée au 11 avril 2016 et renouvelable deux fois maximum dans les conditions prévues à l’article 16 de l’ancien Code des Marchés Publics,
- Etendue du marché :

Montant mini annuel HT	Montant maxi annuel HT
30 000 €	150 000 €

Par délibération en date du 19 janvier 2017, le Bureau Syndical a acté la décision de renouveler ce marché jusqu’au 10 avril 2018, comme prévu à l’article 3 de l’acte d’engagement.

Cette première reconduction a été notifiée par courrier au titulaire le 31 Janvier 2017.



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-06

Début 2018, bien que les besoins du SDEC ÉNERGIE aient été estimés convenablement au moment de la consultation, une demande imprévue et conséquente d'une commune nouvellement adhérente fait atteindre le maximum du marché pour cette reconduction.

Afin de ne pas pénaliser la réalisation des projets chiffrés initialement, avec le type de luminaire correspondant à ce marché, le syndicat est contraint, pour cette première reconduction, d'en augmenter le montant maximum de 15 %, soit 22 500 €.

Le nouveau maximum annuel du marché est donc porté à 172 500 € HT.

Afin d'acter cette modification, il convient d'établir un avenant ne remettant pas en cause l'économie du marché.

Le projet d'avenant, portant exclusivement sur cette deuxième année de marché, a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 4 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter l'avenant proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au marché initial de fourniture de luminaires peints d'éclairage public 2016 et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-07

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Accord-cadre de travaux à bons de commandes – SAG VIGILEC - Avenants n° 1

Dans le cadre de la procédure d’appel d’offres lancée par le SDEC ÉNERGIE en 2017 pour renouveler ses marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux, le Bureau Syndical a acté, par délibération en date du 30 juin 2017 la décision de la Commission d’Appel d’Offres des 12 et 23 mai et 2 et 29 juin 2017 d’attribuer les 18 accords-cadres à bons de commande correspondants, et notamment trois d’entre eux à la société SAG VIGILEC, soit :

- Lot 2 : Aérien « Est »,
- Lot 13 : Souterrain « CC Val es Dunes »,
- Lot 18 : Souterrain « CA Lisieux Normandie ».

A noter qu’au stade de la remise des offres, le titulaire SAG VIGILEC avait fait savoir, via l’article 6.5 de chacun de ses actes d’engagement, qu’il renonçait à l’avance forfaitaire, comme elle est prévue à l’article 110 du décret n°2016-30 du 25 mars 2016.

Toutefois, la société SAG VIGILEC souhaite désormais bénéficier de ces avances égales à 5 % du montant minimum annuel TTC de chaque marché, soit :

Lot	Minimum TTC	Avance
Lot 2 : Aérien « Est »	360 000	18 000
Lot 13 : Souterrain « CC Val es Dunes »	240 000	12 000
Lot 18 : Souterrain « CA Lisieux Normandie »	1 200 000	60 000



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-07

Afin d’acter ces modifications qui ne remettent pas en cause l’économie générale de chacun des marchés, il convient donc d’établir un avenant, pour chacun des trois marchés.

Les projets d’avenants ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 5 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical d’adopter les avenants proposés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’approuver l’avenant n° 1 visant chacun des accords-cadres (lot 2 : Aérien « Est », lot 13 : Souterrain « CC Val es Dunes » et lot 18 : Souterrain « CA Lisieux Normandie ») et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018 Extrait du registre des délibérations
--

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	4	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	21	

Objet : Transferts de compétences – Castillon-en-Auge et Méry-Bissière-en-Auge (Eclairage Public) et Mézidon Vallée d’Auge (Eclairage Public et Signalisation Lumineuse)

Conformément aux dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétence suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence et options
Castillon-en-Auge	18 janvier 2018	Eclairage Public avec option 100% lumière
Mézidon Vallée d’Auge	24 janvier 2018	Eclairage Public Signalisation Lumineuse
Méry-Bissières-en-Auge	8 février 2018	Eclairage Public avec option 100% lumière et visite au sol, à raison d’une visite par an et par foyer

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’accepter le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.4 et 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d’autoriser le Président à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-08

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs</u> : M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Avenant n°2 au contrat de fourniture d’électricité – Mécanisme de capacité - EDF

Pour rappel l’objectif du mécanisme de capacité, inscrite dans la loi NOME, est d’assurer la sécurité en approvisionnement électrique de la France, en particulier, en période de pointe de consommation.

Ce dispositif porte sur une obligation faite aux fournisseurs d’électricité, les incitant à diminuer la consommation de leur portefeuille de clients durant les pointes de consommation et d’apporter aux producteurs et opérateurs d’effacement un revenu complémentaire, lié à leur contribution à la sécurité du réseau électrique Français. Ce revenu permet le maintien en conditions opérationnelles d’un parc de production / effacement suffisant pour assurer la sécurité d’approvisionnement du pays.

Ce dispositif, applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 se traduit par une contribution supplémentaire sur les factures d’énergie.

Les contrats d’énergie en cours avec la société EDF, et dont le SDEC ÉNERGIE est coordonnateur du groupement de commandes, prévoient explicitement la mise en œuvre du mécanisme de capacité, par avenants.

Le SDEC ÉNERGIE s’est donc rapproché d’EDF pour arrêter, par avenant, les modalités d’application du mécanisme aux contrats en cours pour l’année 2018 (marchés subséquents - lot 3 et 4).

Le projet d’avenant a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Il prévoit, pour l’année de livraison d’électricité 2018, un prix de Capacité de 9,3753 €/kW, soit en baisse par rapport à 2017 (9,9998€/kW).



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-09

Vu l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 5 février 2018, le Président invite le Bureau Syndical à se prononcer sur l’avenant n°2 proposé par EDF.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’adopter l’avenant n°2 proposé et d’autoriser le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Suivi énergétique – Convention Post CEP : Landelles et Coupigny

Proposé aux communes dont la convention arrive à son terme, le suivi énergétique (post CEP) permet de poursuivre la dynamique d’amélioration de l’efficacité énergétique du patrimoine et de la maîtrise des consommations d’énergies, engagées avec les collectivités.

La commune de Landelles et Coupigny (Catégorie C) a émis le souhait de continuer à bénéficier de cet accompagnement du SDEC ÉNERGIE, pour 6 de ses bâtiments : Mairie, salle polyvalente, église de Landelles, école maternelle/cantine, école primaire, vestiaire de football.

Conformément aux aides en vigueur votées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, le reste à charge annuel pour la collectivité est de 525 € pour les 6 bâtiments (350€ par bâtiment/an soit 2 100€, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 75%, soit 1 575 €/an).

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Vu l’avis favorable de la commission « Energie » réunie le 5 février 2018, le Président soumet cette proposition de convention à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant ;
- dit que les dépenses seront imputées à l’article 65738 du budget principal ;
- charge le Président de l’exécution de la présente décision.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-10

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Marchés publics : ajustement de la procédure interne « Achats »

La Commission européenne a publié le 19 décembre 2017 au Journal officiel de l’Union européenne (JOUE) les nouveaux seuils européens de passation des marchés publics applicables au 1^{er} janvier 2018 pour les procédures formalisées. Ces seuils ont été légèrement augmentés par les règlements (UE) n° 2017/2364, 2017/2365, 2017/2366 et 2017/2367.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2018, ces seuils, qui marquent la frontière entre les procédures adaptées et les procédures formalisées, passent de :

- 209 000 à 221 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 5 225 000 à 5 548 000 € HT pour les marchés publics de travaux et pour les contrats de concessions.

Afin de tenir compte de cette évolution, la commission « Administration-Finances » réunie le 6 Février 2018, propose aux membres du Bureau Syndical de délibérer sur l’adaptation nécessaire de la procédure interne « Achats » du SDEC ENERGIE, votée initialement au Bureau Syndical du 30 juin 2014 et ajustée pour la dernière fois en séance du 30 octobre 2015.

La nouvelle procédure proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-11

Les montants à partir desquels une procédure formalisée doit être lancée sont désormais identiques aux seuils réglementaires.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, décide, à l'unanimité, d'adapter la procédure « achats » du SDEC ENERGIE, annexée à la présente délibération, pour tenir compte de l'évolution des seuils des marchés publics et de charger le Président de l'exécution de la présente décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Programme d’extension du réseau public d’électricité – 2^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2018, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2018, pour l’extension du réseau public d’électricité concernant 9 projets, pour un montant de 139 617,84 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la deuxième tranche de travaux 2018, pour l’extension du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 2^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2018, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 980 453,70 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 4^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2018, propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 34 projets, pour un montant de 1 062 799,08 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018

- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-15

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs</u> : M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Programme d’effacement coordonné des réseaux – 3^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2018, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2018, pour l’effacement coordonné des réseaux concernant 12 projets, pour un montant de 1 303 164,00€ TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la troisième tranche de travaux 2018, pour l’effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Bornes de recharge rapide pour véhicules électriques – 1^{ère} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2018, propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour l’implantation d’une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune de VIRE-NORMANDIE (commune déléguée de Vire), pour un montant de 45 543,60 € TTC.

Ce projet a été présenté préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la première tranche de travaux 2018, pour l’implantation d’une borne de recharge pour véhicules électriques proposée (jointe en annexe) ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 2317 du budget annexe relevant de la régie à autonomie financière « mobilité durable » ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

27 FEV. 2018
27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE :

27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Marchés de travaux : déclaration de sous-traitance – SPIE CityNetworks

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2018 a étudié la demande de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société SPIE CityNetworks, pour le marché de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques suivant :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
4 – Caen Agglo	Eurovia	Fleury/Orne : Démolition de béton armé	2 941,50 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter cette demande de sous traitance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, la sous-traitance désignée ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Marchés de travaux souterrains : déclarations de sous-traitances - GARCZYNSKI TRAPLOIR

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2018 a étudié la demande de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société GARCZYNSKI TRAPLOIR, pour les accords-cadres de travaux à bons de commande, au titre de l'année 2018 et portant sur les lots suivants :

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 - Travaux souterrains « CC Isigny - Omaha Intercom »	Bâti 14	Travaux de maçonnerie	6 000 €
5 - Travaux souterrains « CC Seules Terre & Mer »			5 000 €
6 - Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			5 000 €
7 - Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			6 000 €
11 - Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			5 000 €

DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-18

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 – Travaux souterrains « CC Isigny – Omaha Intercom »	COLAS	Travaux de réfection	40 000 €
5 – Travaux souterrains « CC Seulles Terre & Mer »			40 000 €
6 – Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			40 000 €
7 – Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			50 000 €
11 – Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			15 000 €

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 – Travaux souterrains « CC Isigny – Omaha Intercom »	EIFFAGE ROUTE	Réfections de voirie	85 000 €
5 – Travaux souterrains « CC Seulles Terre & Mer »			120 000 €
6 – Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			80 000 €
7 – Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			40 000 €
11 – Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			80 000 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	4	<u>Pouvoirs</u> : M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	21	

Objet : Marchés de travaux souterrains : déclarations de sous-traitances – SORAPEL

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2018 a étudié la demande de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société SORAPEL, au titre de l’année 2018, pour le marché suivant :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
14 – Travaux souterrains « CC Pays de Falaise »	EIFFAGE ROUTE	Réfection de chaussées	50 000 €
	Daniel VERRIER	Travaux de terrassements	45 000 €

Le Président propose au Bureau Syndical d’accepter ces demandes de sous traitance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l’unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-19

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Avenant n°1 à la convention avec ORANGE, relative à la location et l'exploitation d'un génie civil, propriété du SDEC ÉNERGIE

La société ORANGE et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 20 décembre 2002, une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques, dans le cadre d'effacements coordonnés des réseaux aériens réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE.

Cette convention précise notamment les conditions techniques et financières relatives à la mise à disposition d'ORANGE des installations de génie civil en domaine public, construites par le syndicat, qui en a la propriété.

D'une durée de 15 ans, cette dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Les parties conviennent, par avenant, d'en modifier les modalités financières de la manière suivante :

- le montant de la location annuelle à ORANGE des installations de génie civil est de 0,70€/ml de voirie (pour mémoire, ce loyer est de 0,84 €/ml, valeur 2016, pour la convention précédente) ;
- L'exploitation et la maintenance de ces installations de génie civil sont confiées à ORANGE moyennant le versement par le SDEC ÉNERGIE de la somme annuelle de 0,20€/ml de voirie (pour mémoire, ces frais sont de 0,42 €/ml de voirie pour la convention précédente).

L'avenant n°1 proposé, qui a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation - est conclu pour une durée de deux ans.



DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-20

Vu l’avis favorable de la commission « Travaux », réunie le 7 février 2018, le Président propose au Bureau Syndical d’accepter cet avenant.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, adopte l’avenant n°1 proposé et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Étaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique - CDHAT - HOTTOT-LES-BAGUES

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 13 février 2018, propose de se prononcer sur une demande d'aide de 2 000 € reçue du CDHAT, pour une habitation située sur le territoire de la commune d'Hottot-les-Bagues.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 13 340 € et dont le gain énergétique est estimé à 54 %, portent sur le remplacement des ouvrants, l'installation d'une chaudière propane et d'une VMC.

Au regard de l'urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 €, sous réserve de changement de mode de chauffage jugée peu économique.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'aide proposée de 2 000 €, sous réserve de changement de mode de chauffage ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

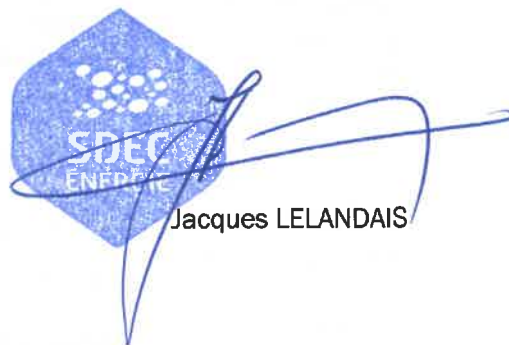


DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-21

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-22

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – INHARI- LANDES-SUR-AJON

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 13 février 2018, propose de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue d’INHARI, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Landes-sur-Ajon.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 12 945 € et dont le gain énergétique est estimé à 25 %, portent sur :

- Le remplacement des ouvrants + pose de volets roulants ;
- L’installation de radiateurs à inertie en remplacement de convecteurs anciens ;
- L’installation d’une VMC.

Au regard de l’urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’attribuer une aide d’un montant de 2 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée de 2 000 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 du budget principal ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

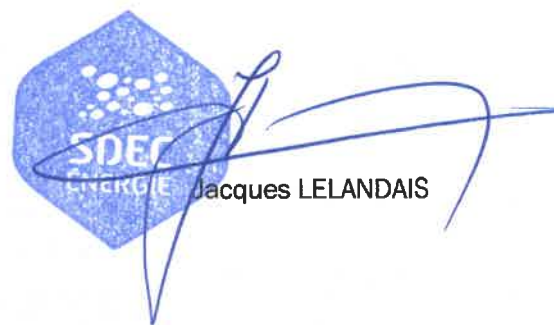


DATE D’AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-22

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s’est réuni à Caen, Salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	
Pouvoirs :	4	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Objet : Aides au développement économique du réseau électrique

La commission « Développement économique », réunie le 13 février 2018, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d’activités économiques, d’ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 15 de la note jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d’activités économiques et d’ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 (liste en annexe) ;
- dit que les dépenses d’investissement correspondantes seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 27 FEV. 2018

2018-02/BS/DB-23

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 27 FEV. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 27 FEV. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés</u> : M Jean-Yves HEURTIN, vice-Président et MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir</u> : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Mission de maîtrise d’œuvre pour la construction d’une chaufferie bois, d’un réseau de distribution de chaleur et d’une plateforme de stockage/séchage sur la commune de Valdallière (14)

La commune de Valdallière a transféré au SDEC ENERGIE la compétence « énergie renouvelable » concernant le projet de construction d’une chaufferie bois et de son bâtiment, d’un réseau de distribution de chaleur et d’une plateforme de stockage/séchage situé sur la commune déléguée de Vassy.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, le SDEC ENERGIE est Maître d’Ouvrage de l’opération et exploitant.

Une consultation a été lancée concernant la mission de maîtrise d’œuvre relative à ce projet. Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Marché public de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée conformément à l’article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Etendue/Allotissement :

Marché unique de maîtrise d’œuvre composé d’une tranche ferme et de deux tranches optionnelles, soit :

Type de tranche	Code	Libellé
Tranche ferme	APS	Avant-projet sommaire
	APD	Avant-projet définitif
Tranche optionnelle 1	PRO	Etudes de projet
	ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
Tranche optionnelle 2	VISA	Examen des conformités et visa
	DET	Direction de l’exécution des travaux
	AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-01

- **Durée :**
 - Tranche ferme : 5 mois maximum à compter de la notification du marché (estimée à la mi-avril 2018),
 - Tranche conditionnelle n°1 : 6 mois maximum à compter de la date d’affermissement (estimée à début septembre 2018),
 - Tranche conditionnelle n°2 : 20 mois maximum.

L’avis d’appel public à la concurrence a été transmis par voie dématérialisée au BOAMP le 22 Janvier 2018.

La publicité est parue le même jour sous l’avis n° 18-9481. Elle a également été mise en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE et sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados.

43 sociétés se sont identifiées en téléchargeant le dossier de consultation. 10 candidats ont remis une offre.

Conformément au règlement de consultation, l’offre économiquement la plus avantageuse était retenue en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Valeur technique de l’offre d’après le mémoire technique - note sur 10 pondérée à 40 %,
- Prix des prestations - note sur 10 pondérée à 60 %.

Sur la base du rapport d’analyse des offres exposé au Bureau Syndical (cf. document en annexe), le Président propose d’attribuer le marché au groupement Itherm Conseil (92)/Architecture Mouvement (50) pour un montant total de 51 475 € HT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’attribuer le marché au groupement Itherm Conseil (92)/Architecture Mouvement (50)
- d’autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l’ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 1 0 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 1 0 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents,
Présents :	19	Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> M Jean-Yves HEURTIN, vice-Président et MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Fourniture de panneaux à messages variables à simple et double face à poser sur des mâts indépendants

Dans le cadre de la compétence éclairage public que le SDEC ENERGIE exerce pour le compte des collectivités qui lui ont transmis, le syndicat est amené à fournir et poser des panneaux à messages variables.

Il a décidé de passer un marché public concernant la fourniture et la mise en service de Panneaux à Messages Variables – PMV - à simple et double face posés sur des mâts indépendants.

Ces panneaux seront alimentés électriquement par le réseau d’éclairage public (24h/24h et 7j/7j).

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- ✓ Accord-cadre de fournitures et services à bons de commandes avec minimum et maximum, passés selon la procédure adaptée, soumis à l’article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics,
- ✓ Etendue/Allotissement : ce marché est unique car il fait suite à la relance d’un lot déclaré infructueux lors d’une précédente procédure composée de deux lots.
- ✓ Durée :
 - 12 mois maximum à compter de la date de notification pour la fourniture des panneaux à messages variables, la mise en service des panneaux et l’organisation de la session de formation.
 - Durée de l’accès au site Internet : jusqu’au 30 juin 2023.

L’avis d’appel public à la concurrence a été transmis par voie dématérialisée au BOAMP le 15 Janvier 2018.

DATE D’AFFICHAGE : **1 0 AVR. 2018****2018-03/BS/DB-02**

La publicité est parue le même jour sous l’avis n° 18-2134. Elle a également été mise en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE et sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados.

16 sociétés se sont identifiées en téléchargeant le dossier de consultation, 4 candidats ont remis une offre.

Conformément au règlement de consultation, l’offre économiquement la plus avantageuse était retenue en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Valeur technique de l’offre d’après le mémoire technique – note sur 10 pondérée à 40 %,
- Prix des prestations – note sur 10 pondérée à 60 %.

Sur la base du rapport d’analyse des offres exposé au Bureau Syndical (*cf. document en annexe*), le Président propose d’attribuer le marché à la société CHARVET INDUSTRIES avec son modèle Elaris PREMIUM 144 X 84.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *d’attribuer le marché à la société CHARVET INDUSTRIES (01),*
- *d’autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l’ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 0 AVR. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 0 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents,
Présents :	19	Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> M Jean-Yves HEURTIN, vice-Président et MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Réalisation d’une installation de production d’électricité solaire photovoltaïque raccordée au réseau de distribution d’électricité CENTRE AQUATIQUE AQUANACRE – Communauté de communes « Cœur de Nacre » à Douvres la Délivrande

La communauté de Communes « Cœur de Nacre » a transféré au SDEC ENERGIE, le 1^{er} janvier 2018, sa compétence « Production d’énergie » pour construire une installation de production d’électricité photovoltaïque sur son centre aquatique situé à Douvres la Délivrande.

Dans ce contexte, le SDEC ENERGIE a engagé une 1^{ère} consultation en juillet 2016 pour missionner un maître d’œuvre. Pour rappel, le candidat qui a été retenu est le groupement TRANSENERGIE SA (69) / SPEEN Energie.

Une 2^{ème} consultation, objet du présent marché, concerne la réalisation de l’installation sur la toiture du centre Aquatique qui regroupe :

- l’installation, le repli de chantier, la ligne de vie,
- la reprise de l’étanchéité en toiture sur le périmètre exclusif de l’installation photovoltaïque,
- la fourniture et mise en place des modules photovoltaïques et de leur structure support,
- la fourniture, la pose et le raccordement du matériel électrique associé (*onduleurs, chemins de câbles, coffrets de raccordement*),
- la fourniture d’une télésurveillance avec report automatique des pannes rencontrées et suivi de la production.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-03

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Marché de travaux passé selon la procédure adaptée conformément à l’article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : 6 mois maximum à compter de la notification du marché,
- Etendue/Allotissement : Marché unique regroupant l’entière réalisation de l’installation photovoltaïque,
- Maître d’œuvre ayant participé à l’analyse des offres : groupement TRANSENERGIE SA (69) / SPEEN Energie (cf. rapport d’analyse en annexe).

L’avis d’appel public à la concurrence a été transmis par voie dématérialisée au BOAMP le 20 Février 2018.

La publicité est parue le même jour sous l’avis n° 18-24171. Elle a également été mise en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE et sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados.

30 sociétés se sont identifiées en téléchargeant le dossier de consultation, 3 candidats ont remis une offre.

Conformément au règlement de consultation, l’offre économiquement la plus avantageuse était retenue en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Valeur technique de l’offre d’après le mémoire technique – note sur 10 pondérée à 20 %,
- Prix des prestations – note sur 10 pondérée à 80 %.

Sur la base du rapport d’analyse des offres exposé au Bureau Syndical (cf. document en annexe), le Président propose d’attribuer le marché à la société SMAC pour un montant de 72 900 € HT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’attribuer le marché à la société SMAC (14),
- d’autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l’ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 11 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents,
Présents :	19	Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> M Jean-Yves HEURTIN, vice-Président et MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Assistance à Maîtrise d’ouvrage : révision des statuts pour l’exercice de nouvelles compétences relatives au petit cycle de l’eau

En confiant l’exercice des compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes à fiscalité propre, la loi NOTRe accélère un mouvement déjà engagé de réorganisation des services publics des territoires.

Exercées, dès à présent, à titre obligatoire par les métropoles et les communautés urbaines, ces deux compétences seront dans le cadre législatif actuel, exécutées, par les communautés d’agglomération et de communes à titre optionnel ou facultatif d’ici le 1er janvier 2020 avant de l’être, à titre obligatoire, après cette date.

Dans la continuité de la loi NOTRe, la Préfecture du Calvados a arrêté le 23 mars 2016 le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados - SDCI - dont l’objectif vise, en particulier, à réduire très sensiblement le nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes en charge de la gestion de l’eau et de l’assainissement.

Ainsi, le SDCI prévoit la création de 8 secteurs géographiques distincts regroupant dans une structure unique (syndicat mixte) l’exercice de la compétence « eau potable (production et distribution) ».

Cette transformation profonde de l’organisation territoriale de ces deux compétences, bien que totalement légitime et nécessaire, n’est pas sans produire de la part des acteurs locaux, des craintes voire des réticences, susceptibles de ralentir ou complexifier le mouvement engagé.

C’est dans ce contexte que le SDEC ÉNERGIE s’interroge sur la contribution qu’il pourrait apporter aux collectivités dans le cadre d’une éventuelle extension de son périmètre d’intervention aux compétences « eau » et « assainissement » constitutives du petit cycle de l’eau.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-04

Dans ce cadre, le SDEC ENERGIE souhaite être accompagné sur le plan technique, juridique, financier et comptable tout au long du projet afin de mener à bien la révision nécessaire des statuts pour l’exercice de ces nouvelles compétences.

Une consultation a donc été lancée dans ce sens pour sélectionner un assistant à maîtrise d’ouvrage.

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Marché public de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée conformément à l’article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : 6 mois maximum à compter de la date de notification.
- Etendue/Allotissement : marché unique

L’avis d’appel public à la concurrence a été transmis par voie dématérialisée au BOAMP le 13 Février 2018.

La publicité est parue le même jour sous l’avis n° 18-20447. Elle a également été mise en ligne sur le site internet du SDEC ÉNERGIE et sur son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados.

21 sociétés se sont identifiées en téléchargeant le dossier de consultation (cf liste dans le rapport d’analyse joint).

2 candidats en groupement ont remis une offre, à savoir :

- cabinet Bourgois(35)/GB2A Avocats (14) & GB2A Finance (14),
- Espelia (75)/SCP Seban (75).

Conformément au règlement de consultation, l’offre économiquement la plus avantageuse était retenue en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Valeur technique de l’offre d’après le mémoire technique – note sur 10 pondérée à 70 %,
- Prix des prestations – note sur 10 pondérée à 30 %.

Après une 1ère analyse des offres, le groupe ad-hoc dédié à ce projet et constitué d’élus et de membres de la Direction a souhaité rencontrer les deux candidats le 16 mars 2018 pour qu’ils présentent leur groupement ainsi que leur offre et plus particulièrement la méthodologie, les livrables et le planning associés.

Cette rencontre a également été l’occasion de leur demander si leur offre financière était la meilleure qu’ils puissent nous faire.

Sur la base du rapport d’analyse des offres exposé au Bureau Syndical (cf. document en annexe), le Président propose d’attribuer le marché au groupement Espelia /SCP Seban pour un montant de 107 940 € TTC

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’attribuer le marché au groupement Espelia /SCP Seban,
- d’autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l’ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision.



DATE D’AFFICHAGE : **1 0 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-04

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 0 AVR. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 7 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 24 Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.

Présents : 19

Pouvoir : 1

Etaient excusés : M Jean-Yves HEURTIN, vice-Président et MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.

Suffrages exprimés : 20

Pouvoir : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Reconduction de marchés

Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d’engagement :

Objet/Lot		Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvellements possibles	Début de marché	Fin du marché	Renouveau N°
Maintenance copieurs OLIVETTI des 1 ^{er} et 2 ^{ème} étages		KODEN (ex ABI GROUP)	12	2	07 juin 2017	06 juin 2020	1
Prestations d’expertise technique financière et comptable	Lot 1 - Domaine de l’Electricité"	AEC	12	2	21 avril 2017	20 avril 2020	1
	Lot 2 - Domaine du Gaz"	NALDEO / COGEDIAC	12	2	21 avril 2017	20 avril 2020	1
Fournitures de bureau	Lot 1 - Papiers de reprographie et d’impression	FIDUCIAL	12	2	27 juin 2017	26 juin 2020	1
	Lot 2 - Petites fournitures de bureau	FIDUCIAL	12	2	27 juin 2017	26 juin 2020	1

Le Président propose au Bureau Syndical de renouveler ces marchés, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en matière de marchés publics et des différentes pièces contractuelles.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l’exécution de la présente décision ;
- de l’autoriser à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-05

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON Vice-Présidents,
Présents :	19	Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> M Jean-Yves HEURTIN, vice-Président et MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Transferts de compétences – Belle-Vie-en-Auge (Eclairage Public)

Conformément aux dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de compétence suivante :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence et options
Belle-Vie-en-Auge (Bievilleville-Quétiville et St Loup de Fribois)	28 février 2018	Eclairage Public

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’accepter le transfert de la compétence à la carte, visée à l’article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d’autoriser le Président à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-06

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés</u> : MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir</u> : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Aides au développement économique du réseau électrique

La commission « Développement économique », réunie le 19 mars 2018, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d’activités économiques, d’ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 10 de la note jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d’activités économiques et d’ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 (liste en annexe) ;
- dit que les dépenses d’investissement correspondantes seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : **10 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-07

Délibération certifiée exécutoire : **10 AVR. 2018**
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : **10 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018 Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - BAYEUX

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 15 mars 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d’aide de 800 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Bayeux.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 10 802 € et dont le gain énergétique est estimé à 32 %, portent sur l’installation d’une VMC hygro B, le remplacement des menuiseries simples vitrages et l’isolation des combles perdus par insufflage.

Au regard de l’urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’attribuer une aide d’un montant de 800 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée de 800 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 du budget principal ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



DATE D'AFFICHAGE :

10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-08



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA – CONDE-EN-NORMANDIE

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 15 mars 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Condé-en-Normandie.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 11 138 € et dont le gain énergétique est estimé à 28 %, portent sur l’isolation des combles par l’extérieur, le remplacement de la chaudière et des menuiseries simple vitrage.

Au regard de l’urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’attribuer une aide d’un montant de 1 900 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée de 1 900 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 du budget principal ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



DATE D'AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-09

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – INHARI - CAMBREMER

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 15 mars 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue d’INHARI, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Cambremer.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 14 463 € et dont le gain énergétique est estimé à 35 %, portent sur l’installation d’une chaudière à condensation à Haute Performance Énergétique, l’isolation du sous-sol et le remplacement des menuiseries extérieures existantes par des menuiseries PVC double vitrage.

Au regard de l’urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’attribuer une aide d’un montant de 2 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée de 2 000 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 du budget principal ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



DATE D'AFFICHAGE : **10 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-10

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **10 AVR. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **10 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Programme d'extension du réseau public d'électricité - 3^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2018, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 4 projets, pour un montant de 70 068,61 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2018, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 1 projet, pour un montant de 72 288,49 € TTC.

Le détail de ce projet a été transmis préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;*
- *dît que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 1 0 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 1 0 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Programme de sécurisation du réseau public d’électricité – 5^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2018, propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d’électricité concernant 1 projet, pour un montant de 35 336,00 € TTC.

Le détail de ce projet a été transmis préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *décide d’adopter la cinquième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Programme de rénovation esthétique de postes de transformation 2018

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur 11 demandes de rénovations de postes de transformation pour un montant de 14 244,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 14 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’accepter les travaux de rénovation de postes de transformation proposés (liste jointe en annexe) ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6228 du budget principal ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018 Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u> Présents : Pouvoir : Suffrages exprimés :	24 20 1 21	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical. <u>Etaient excusés</u> : MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir</u> : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
---	---------------------------------	---

Objet : Marchés de travaux souterrains : déclaration de sous-traitances – GARCZYNSKI TRAPLOIR

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2018 a étudié la demande de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société GARCZYNSKI TRAPLOIR, pour les accords-cadres de travaux à bons de commande, au titre de l’année 2018 et portant sur les lots suivants :

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 – Travaux souterrains « CC Isigny – Omaha Intercom »	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	20 000 €
5 – Travaux souterrains « CC Seules Terre & Mer »			10 000 €
6 – Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			10 000 €
7 – Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			10 000 €
11 – Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			10 000 €



DATE D'AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-15

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 24

Etaients présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.

Présents : 20

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 21

Etaients excusés : MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.

Pouvoir : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Marchés de travaux souterrains : déclaration de sous-traitance - SPIE CityNetworks

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2018 a étudié la demande de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société SPIE CityNetworks, pour le marché de travaux et maintenance de l’éclairage public, au titre de l’année 2018 et portant sur le lot suivant :

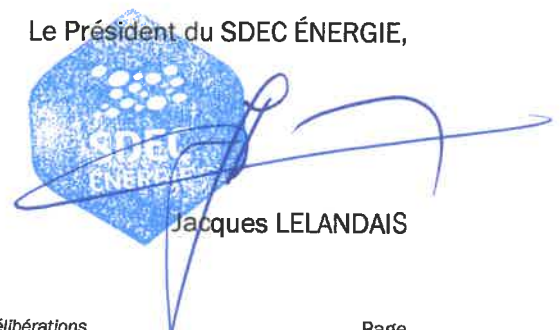
LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
4 - Caen Agglomération	Levage manutention Christophe	IFS - Porte d’Espagne. Dépose de 3 pylônes de grande hauteur	5 280 €

Le Président propose au Bureau Syndical d’accepter cette demande de sous traitance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l’unanimité, la sous-traitance désignée ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : **10 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-16

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **10 AVR. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **10 AVR. 2018**

*Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



DATE D'AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de CABOURG au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Avenues Sainte-Thérèse, des arts, des sports, Saint-Michel et de Normandie »

La commune de Cabourg et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « Avenues Sainte-Thérèse, des arts, des sports, Saint-Michel et de Normandie », constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 578 400 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 146 400 € TTC.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 14 mars 2018, à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : **1 0 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-17

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *décide d’assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage de l’enfouissement du réseau d’éclairage public dans le cadre de l’opération d’effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Cabourg, « Avenues Sainte-Thérèse, des arts, des sports, Saint-Michel et de Normandie » ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l’article 4581 818 du budget principal ;*
- *adopte la convention proposée (jointe en annexe) ;*
- *autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s’y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

1 0 AVR. 2018

1 0 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés</u> : MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir</u> : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de HONFLEUR au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Rue du Mont Joli »

La commune de Honfleur et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « Rue du Mont Joli », constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 51 014,62 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 10 573,13 € TTC.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 14 mars 2018, à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-18

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage de l’enfouissement du réseau d’éclairage public dans le cadre de l’opération d’effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Honfleur, « Rue du Mont Joli » ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 4581 818 du budget principal ;
- adopte la convention proposée (jointe en annexe) ;
- autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-19

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d’ouvrage de la Collectivité de PONTS SUR SEULLES au SDEC ENERGIE au titre des travaux d’éclairage public associés au projet d’effacement coordonné de réseaux sur le territoire de la commune déléguée d’Amblie « Rue des Porées »

La commune nouvelle de Pont sur Seulles et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l’opération d’effacement des réseaux aériens « Rue des Porées », situés sur le territoire de la commune déléguée d’Amblie et constituée, pour partie, d’éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d’ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d’ouvrage pour le réseau d’éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d’Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage concerné par l’opération, dans le cadre d’une maîtrise d’ouvrage unique (réseaux de distribution publique d’électricité, d’éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d’organisation de cette maîtrise d’ouvrage unique et d’en fixer le terme.

Le coût global de l’opération est estimé à 45 318,77 € TTC et le coût du réseau d’éclairage public à 40 436,94 € TTC.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 14 mars 2018, à l’approbation du Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-19

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage de l’enfouissement du réseau d’éclairage public dans le cadre de l’opération d’effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Pont sur Seulles - Amblie « Rue des Porées » ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 4581 818 du budget principal ;
- adopte la convention proposée (jointe en annexe) ;
- autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 1 0 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 1 0 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés</u> : MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir</u> : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Avenant à la convention de groupement de commande pour le traitement des poteaux béton.

Depuis 2002, ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE mènent conjointement une opération de concassage et de recyclage des supports béton du réseau aérien de distribution publique d'électricité déposés dans le cadre de leurs travaux respectifs.

Environ 2 000 tonnes de poteaux sont traités annuellement.

La convention de partenariat est arrivée à échéance au 31 décembre 2017 et les parties conviennent, par avenant, d'en renouveler les conditions et d'en prolonger le terme jusqu'au 18 juillet 2019 (date d'échéance du marché de recyclage des supports béton, reconductions incluses).

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter l'avenant à la convention de groupement de commande pour le traitement des poteaux béton proposé ;
- autorise le Président le signer et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

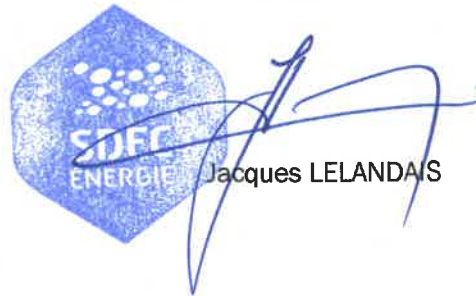
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



DATE D'AFFICHAGE : **1 0 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-20

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 0 AVR. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 0 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Aides financières - Dépenses d’investissement sur le réseau d’éclairage public de Blainville-sur-Orne.

La commune de Blainville-sur-Orne a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l’attribution d’une aide financière pour des dépenses d’investissement sur son patrimoine d’éclairage public.

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, et eu égard à la part nette de TCCFE perçue par le SDEC ÉNERGIE pour cette commune, la commission « Travaux », réunie le 14 mars 2018, propose au Bureau Syndical d’apporter, à cette collectivité, une aide financière, à hauteur de 630,23 €.

Cette subvention correspond à une aide de 15%, identique à celle apportée à une commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDEC ENERGIE.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’accepter l’aide proposée d’un montant de 630,23 € :
- dit que la dépense sera imputée à l’article 204 14 822 du budget principal ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



DATE D’AFFICHAGE : **10 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-21

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **10 AVR. 2018**
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : **10 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018 Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés</u> : MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir</u> : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Motion relative à la dotation FACÉ 2018.

Le SDEC ENERGIE perçoit chaque année des dotations du CAS FACÉ permettant de financer, exclusivement en secteur rural, les travaux de renforcement du réseau basse tension, les extensions, les effacements et le renouvellement des réseaux basse tension fils nus. Ces dotations financent 80% de ces investissements.

Pour rappel, le FACÉ – Fonds d’Amortissement des Charges d’Electrification- créé en 1936, est un dispositif de péréquation efficient, abondé par l’ensemble des usagers de la distribution public d’électricité, au travers d’un prélèvement différencié – urbains/ruraux sur leur facture d’électricité et qui permet d’améliorer la qualité de l’énergie électrique distribuée en secteur rural.

Tous les deux ans, un inventaire technique du réseau est dressé conjointement par ENEDIS et le Syndicat, inventaire qui fait l’objet d’une conférence sous l’égide de la Préfecture du Calvados et de ses services.

Le dernier inventaire a été dressé en juin 2017 et couvre la période de dotation 2018/2019.

Par courrier du 19 mars 2018 du Ministère de la Transition Energétique portant répartition départementale des dotations à l’Electrification Rurale du CAS FACÉ, au titre de 2018, pour le département du Calvados, il est constaté une baisse significative de 1 287 000 € des dotations 2018 par rapport à celles perçues en 2017, portant la dotation globale à 5 138 000 € :

Dotation par programme (en k€)	2017	2018
Renforcement	3 010	2 463
Extension	753	616
Effacement	776	741
Fils nus	713	641
Fils de faible section	1 173	677
Total	6 425	5 138



DATE D'AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-22

Cette baisse de 20% de la dotation FACÉ, compte tenu que ces dotations financent 80% des travaux HT éligibles, correspond à 2M€ de travaux TTC non financés par ce dispositif.

L'impact sur la qualité de l'énergie distribuée, sur l'activité économique et donc l'emploi local est majeur.

Le Syndicat ayant toujours été attentif à la bonne utilisation de ces fonds, les besoins récurrents de renforcement des réseaux ruraux et de sécurisation faisant que ces dotations sont systématiquement consommées en totalité et sous des délais largement inférieurs à la moyenne nationale, il s'interroge légitimement sur les raisons qui ont conduit l'Etat à baisser pour le Calvados de 20% la dotation 2018, alors qu'au niveau national, la baisse annoncée est de 5%.

Le Président propose la motion, jointe en annexe, afin d'interpeller le Ministère de la Transition Energétique sur cette situation, d'en saisir les parlementaires locaux et la Fédération - FNCCR.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la motion proposée à l'intention du Ministre de la transition écologique et solidaire ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 12 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-23

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018 Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Nomination de deux élus au Comité Stratégique « Mapéo Calvados »

M. le Président rappelle qu’à l’occasion du Comité Syndical du 8 février 2018, MM. Jean-Léonce DUPONT, Président du Conseil Départemental du Calvados, et lui-même, Président du SDEC ÉNERGIE, ont présenté Mapéo Calvados, le nouveau service d’information géographique mutualisé dans le Calvados, et ont signé la convention actant cette mutualisation.

La gouvernance du nouvel SIG mutualisé « Mapéo Calvados » détermine les orientations du partenariat en matière de partage et de diffusion d’information localisée au service des politiques publiques.

Elle repose sur un comité stratégique, un comité de pilotage et une équipe projet.

Le comité stratégique, qui définit les orientations stratégiques du projet et valide les moyens humains, matériel et financiers mis à disposition par les deux collectivités, au regard des propositions faites par le comité de pilotage, est composé de 6 personnes, à savoir :

- Deux élus membres du Comité Syndical et deux élus membres du Conseil Départemental, désignés par leurs Présidents respectifs,
- Le Directeur Général des services, ou son représentant, de chacune des deux entités.

Dans ce contexte, le Président propose au Bureau Syndical de désigner deux membres du Bureau Syndical pour représenter le SDEC ÉNERGIE au sein du comité stratégique « Mapéo Calvados », à savoir :

- M. Claude CHESNEL, vice-Président en charge des Nouvelles technologies ;
- M. Christian GABRIEL, membre de cette même commission.



DATE D’AFFICHAGE : **1 0 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-23

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *décide de désigner MM. Claude CHESNEL et Christian GABRIEL, pour représenter le SDEC ÉNERGIE au sein du comité stratégique « Mapéo Calvados » ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 0 AVR. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 0 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2019

2018-03/BS/DB-24

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical. <u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Aides financières – Extension de réseau de distribution de gaz naturel sur la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

Les autorités concédantes du service public de la distribution de gaz naturel, peuvent, conformément aux dispositions de l’article L.432-7 du code de l’énergie, contribuer aux travaux de raccordement de nouveaux clients, lorsque les coûts occasionnés par l’exécution des obligations de service public de l’opération de raccordement, augmentés d’un bénéfice raisonnable, ne sont pas couverts par les recettes prévisionnelles.

Dans ce contexte, la commission « Concession Gaz », réunie le 13 février 2018, propose au Bureau Syndical d’approuver la conclusion d’une convention de contribution au financement d’une opération d’extension de réseau de distribution de gaz naturel sur la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, qui permettra l’alimentation de la crèche communale COCCINELLE, Rue de l’Occitanie.

Le seuil de rentabilité n’étant pas atteint, en application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président propose d’apporter une aide financière à cette commune, à hauteur de 3 996 €.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *décide d’accepter l’aide proposée d’un montant de 3 996 € :*
- *dit que la dépense sera imputée à l’article 20414823 du budget principal ;*
- *autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.*



DATE D’AFFICHAGE : **1 0 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-24

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

1 0 AVR. 2018

1 0 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents,
Présents :	18	Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	19	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : ABANDONS DE CREANCES ET ADMISSION EN NON-VALEUR 2015-2016

Il est constaté des écarts de règlement pour des sommes extrêmement faibles au regard des titres (1 centime à 4 euros) et l’insolvabilité d’un tiers empêche le recouvrement d’une créance.

Dans ce contexte, après accord de Mme La trésorière en date du 31 octobre 2017, la commission « Administration-Finances », réunie le 13 mars 2018, propose de mettre en œuvre l’admission en non-valeur pour les dossiers suivants :

PROPOSITION D’ABANDON DE CREANCES EN NON VALEUR					
ANNEE	TIERS	SOLDE	ANNEE	TIERS	SOLDE
2015	OZBEC Sevil	1 722,02 €	2016	SAS TUTOR CALVADOS	0,10 €
2016	CAMBREMER	0,04 €		BAYEUX	2,43 €
	BONNOEIL	0,27 €		FONTAINE ETOUPEFOUR	0,01 €
	CRIQUEBOEUF	0,40 €		SIAEPA LES BRUYERES	0,10 €
	NONANT	0,90 €		VALDALLIERE	0,60 €
	RANVILLE	0,08 €			
	GREGOIRE Pascal	0,40 €			
TOTAL			1 727,35 €		

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’accepter les abandons de créances présentées et autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-25

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-26

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents,
Présents :	18	Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	19	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : FRAIS DE MAITRISE D’OUVRAGE A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2018

Le SDEC ÉNERGIE applique depuis de nombreuses années des frais de maîtrise d’ouvrage sur les factures de travaux dans le cadre des opérations éligibles aux financements d’ENEDIS : PCT, redevance R2 et à la détermination pour chaque ouvrage de réseau d’électricité de la VRG, portant sur la Valorisation Comptable des Remises Gratuites.

Les taux appliqués au premier semestre 2018 (travaux d’électricité = 7.0 % et travaux d’éclairage public = 8.5 %) sont ceux résultant de l’accord du 28 juin 2013 entre le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS.

Le renouvellement du contrat de concession amène le syndicat à réactualiser ces frais de maîtrise d’ouvrage.

La méthode retenue prend en compte la moyenne des coûts de structure (frais généraux hors compétences optionnelles + frais de personnel + petit investissement : véhicules, mobilier, informatique, agencement du bâtiment) des années 2015, 2016 et 2017 (source comptes administratifs).

Ces coûts sont répartis ensuite entre les activités électricité et éclairage, au prorata des effectifs affectés.

La somme de ces coûts, par activité, est exprimée en % des travaux d’investissement réalisés en électricité et éclairage public.

La commission « Administration-Finances », réunie le 13 mars 2018, propose au Bureau Syndical d’appliquer, à compter du 1^{er} juillet 2018, les frais de maîtrise d’ouvrage suivants :

- Electricité = 9,5 % ;
- Eclairage Public = 8,5 %.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-26

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *de fixer les frais de maîtrise d’ouvrage à 9.5% pour les travaux exercés par le Syndicat sur le réseau d’électricité et à 8,5 % pour ceux relatifs aux travaux sur le réseau d’éclairage Public ;*
- *d’appliquer ces taux du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2022 ;*
- *d’autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents,
Présents :	18	Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	19	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION – OFFICE DE TOURISME DE BAYEUX INTERCOM

L’Office de Tourisme de Bayeux Intercom sollicite une aide du SDEC ÉNERGIE dans le cadre de deux événements majeurs pour la ville :

- « Rendez-vous à la Cathédrale 2018 : Un arbre en liberté », programmée du 17 juillet au 1er septembre 2018 ;
- « La Cathédrale de Guillaume », du 1er décembre 2018 au 5 janvier 2019.

Il s’agit au travers d’une mise en lumière dynamique de deux sites remarquables de la ville de Bayeux – l’Arbre de la Liberté et la Cathédrale – de conter une dizaine d’histoires de liberté et le témoignage de la fabuleuse épopée de Guillaume le Conquérant aux milliers de spectateurs attendus.

Ces projets s’appuient sur les technologies innovantes de la projection lumineuse à 360° de lumières leds et laser, technologies dont les activités d’exploitant de réseaux d’éclairage public du SDEC ÉNERGIE ont, pour partie, recours.

La commission « Administration-Finance », réunie le 13 mars 2018, propose au Bureau Syndical l’attribution d’une subvention de 8 000 € pour ces manifestations.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *d’accepter l’attribution d’une subvention de 8 000 € à l’Office de Tourisme de Bayeux Intercom pour l’organisation de ses deux manifestations « Rendez-vous à la Cathédrale 2018 : Les lumières de la Liberté » et « La Cathédrale de Guillaume » ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l’article 65738, sous réserve du vote du Budget Primitif par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;*
- *de charger le Président de l’exécution de la présente décision ;*
- *de l’autoriser à signer les actes s’y rapportant.*



DATE D'AFFICHAGE : **10 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-27

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **10 AVR. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **10 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-28

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents,
Présents :	18	Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	19	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : PARTENARIAT AVEC BESSIN URBANISME POUR L’ELABORATION DU PCAET DU BESSIN

Dans le cadre de son accompagnement à la maîtrise de l’énergie, le SDEC ÉNERGIE envisage de formaliser son partenariat avec Bessin Urbanisme dans la réalisation du PCAET du territoire.

La convention proposée, transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion (annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation), d’une durée de 2 ans, correspondant à la durée d’élaboration de la démarche, n’entraîne aucun engagement financier entre les deux parties.

Le SDEC ÉNERGIE s’engage à :

- participer au comité de pilotage ;
- mettre à disposition l’outil PROSPER ;
- proposer une animation PCAET pour les élus à la Fabrique énergétique ;
- présenter les réseaux de distribution d’électricité et de gaz pour nourrir le diagnostic ;
- mettre en œuvre des actions issues du PCAET, relevant de ses compétences (*éclairage public, réseaux, Conseil en énergie partagé, installations de production d’ENR...*).

De son côté, Bessin Urbanisme s’engage à :

- utiliser l’outil PROSPER et valider le scénario retenu permettant la remontée des données au SDEC ÉNERGIE ;
- informer le syndicat des projets de production d’énergie renouvelable et d’aménagement émergents sur son territoire ;
- relayer auprès des EPCI et communes de son territoire, le programme des activités de la Fabrique énergétique (ateliers...) ;
- contribuer aux réflexions menées entre EPCI sur les PCAET, notamment dans le cadre de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-28

Vu l’avis favorable de la Commission « Energie » en date du 12 mars 2018, le Président soumet cette proposition de partenariat à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-29

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents,
Présents :	18	Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	19	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Convention de partenariat avec la ville de Pont l’Evêque, pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l’exposition nomade « 2050 ».

Dans le cadre de la maison de l’énergie, la version nomade de l’exposition « 2050 » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre ainsi les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

Le partenariat avec la ville de Pont l’Evêque porte sur le prêt de cette exposition à l’occasion du « Festival Ensemble », organisé durant la semaine du développement durable, du 25 mai au 5 juin 2018.

La convention proposée - annexe 17 de la note jointe à la convocation - a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- de la mise à disposition de l’exposition nomade « 2050 », à la ville de Pont-L’Evêque du 25 mai au 5 juin 2018 ;
- de la mise à disposition de moyens humains par le SDEC ENERGIE, pour accompagner la ville de Pont-L’Evêque dans sa démarche d’animation, de sensibilisation et d’information sur le thème de l’énergie (1 journée).

Vu, l’avis favorable de la commission «Energie», réunie le 12 mars 2018, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et d’autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.



DATE D'AFFICHAGE : **10 AVR. 2018**

2018-03/BS/DB-29

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **10 AVR. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **10 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents,
Présents :	18	Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	19	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Accord d’itinérance avec le SDEM 50

Le réseau MobiSDEC est connecté depuis le début de l’année à la plateforme d’itinérance GIREVE ; celle-ci permettant de connecter les différents réseaux de bornes de recharge entre eux.

Il existe ainsi 2 types d’accords que le syndicat peut conclure sur cette plateforme :

- Les accords d’itinérance entrante qui permettent à un utilisateur détenteur d’un compte chez un autre opérateur de Mobilité de se connecter au réseau Mobisdec avec son moyen d’identification habituelle. Sa recharge lui sera facturée au prix convenu dans l’accord d’itinérance signé entre le SDEC ÉNERGIE et son opérateur de mobilité. Ainsi, sans compte MobiSDEC, la recharge devient possible.

Le SDEC ÉNERGIE peut signer gratuitement autant d’accords d’itinérance entrante qu’il le souhaite. A ce jour, 7 opérateurs l’ont sollicité pour de tels accords.

- Les accords d’itinérance sortante qui permettent à un utilisateur, titulaire d’un compte MobiSDEC, d’aller se recharger en utilisant son moyen d’identification habituel sur le réseau de bornes d’un autre opérateur de mobilité.

GIREVE autorise gratuitement 6 accords d’itinérance sortante.

Le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50 ont la volonté conjointe de mettre en place cette itinérance, qui n’engendre pas de frais supplémentaires.

Leurs utilisateurs respectifs auront ainsi accès aux deux réseaux de bornes au prix indiqué dans les accords d’itinérance. L’opérateur « hôte » facturera à échéance, à l’opérateur entrant, les consommations de ses utilisateurs aux prix indiqués dans chacun des accords.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-30

La commission « Energie », réunie le 12 mars 2018, propose, par ailleurs, d’étendre ce type d’accord à l’ensemble des syndicats du TEN.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cet accord.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité d’adopter l’accord d’itinérance proposé, de l’étendre à l’ensemble des autres syndicats du TEN, et d’autoriser le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, M. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Alain LIARD et Claude CHESNEL, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	<u>Pouvoir</u> : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	16	

Objet : Aides financières – Achat d’un véhicule électrique – Communautés de communes CINGAL – SUISSE NORMANDE et BLANGY PONT L’EVEQUE INTERCOM et commune de Carpiquet

Les Communautés de communes CINGAL – SUISSE NORMANDE et BLANGY PONT L’EVEQUE INTERCOM et la commune de Carpiquet ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l’attribution d’une aide financière pour l’achat d’un véhicule électrique pour les besoins de leur collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l’achat d’un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l’opération.

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 18 de la note de présentation jointe à la convocation.

Vu, l’avis favorable de la commission «Energie» en date du 12 mars 2018, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes d’aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *décide d’accorder une aide financière maximum de 2 000 € à chacune des Communautés de communes CINGAL – SUISSE NORMANDE et BLANGY PONT L’EVEQUE INTERCOM ainsi qu’à la commune de Carpiquet, pour l’achat d’un véhicule électrique ;*
- *dit que ces aides seront imputées à l’article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer les conventions proposées (jointes en annexe) et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.*



DATE D'AFFICHAGE :

1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-31

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 0 AVR. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 0 AVR. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-32

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018 Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents,
Présents :	18	Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	19	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Projets photovoltaïques - Sollicitation de subventions au titre des fonds DETR et DSIL - 2018

Le SDEC ÉNERGIE est un acteur majeur de la transition énergétique dans le département du Calvados. Il s’associe aux efforts des collectivités pour favoriser l’efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE développe des centrales de production d’électricité photovoltaïque sur les toitures des collectivités du département par transfert de la compétence « Energies Renouvelables ».

Pour l’année 2018, les 6 projets sont:-

- Gymnase de DOUVRES LA DELIVRANDE ;
- Halle des sports de DOUVRES LA DELIVRANDE ;
- Salle des fêtes de LIVAROT PAYS D’AUGE (commune déléguée de NOTRE DAME DE COURSON) ;
- Eglise de BREMOY ;
- Ombrière photovoltaïque à CAEN ;
- Ecole de musique de VALDALLIERE (commune déléguée de VASSY).

Le SDEC ÉNERGIE pourrait prétendre à l’éligibilité à la dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou à la dotation de soutien à l’investissement public local (DSIL). Le dossier de demande de subvention impose une délibération de l’organe délibérant de l’EPCI demandeur qui adopte les opérations et les modalités de financement et sollicite les 2 fonds DETR et DSIL.

Compte tenu des dépenses et des recettes générées sur 5 ans par les 6 projets, le calcul du montant de la subvention demandée est de 75 000 €.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-32

Le budget prévisionnel des 6 opérations, objets de la demande de subvention, se présente comme suit :

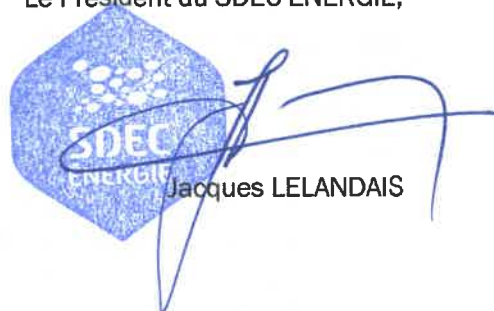
DEPENSES PREVISIONNELLES DES 6 PROJETS	montant HT	RECETTES PREVISIONNELLES A 5 ANS	montant HT
Etudes	43 432 €	ETAT (DETR ou DSIL)	75 000 €
Travaux	404 888 €	REGION	176 270 €
raccordement au réseau public d’électricité	35 638 €	COLLECTIVITES (cœur de nacre)	22 000 €
autres prestations (frais de notaire, amiante, maîtrise d’œuvre)	27 750 €	TEP CV	88 000 €
Charges d’exploitation et de maintenance sur 5 ans	40 087 €	SDEC ENERGIE	54 865 €
		Contribution COLLECTIVITES (forfait exploitation sur 5 ans)	9 063 €
		VENTE D’ELECTRICITE sur 5 ans	126 597 €
TOTAL	551 795 €		551 795 €

Le Président propose au Bureau Syndical que le SDEC ÉNERGIE sollicite les subventions au titre des fonds DETR et DSIL, pour concrétiser les six projets photovoltaïques prévus en 2018.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide de solliciter les deux fonds DETR et DSIL pour les six projets photovoltaïques prévus en 2018 et d’autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-33

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents,
Présents :	18	Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	19	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : Groupement de commande pour la fourniture et la pose de stations hydrogène

Le SDEC ÉNERGIE s’est engagé auprès de la Région dans un programme de déploiement de stations hydrogène et le syndicat d’énergies de l’Eure (SIEGE 27) est dans une démarche identique.

Puisqu’il s’agit d’un besoin similaire, les deux structures envisagent de mutualiser leurs moyens sous la forme d’un groupement de commandes en lançant une consultation commune pour l’achat et la pose de stations hydrogène.

Le Président propose au Bureau Syndical de valider la création d’un groupement de commande pour la fourniture et la pose de stations hydrogènes entre le SDEC ÉNERGIE et le SIEGE 27, et dont le syndicat de l’Eure serait le coordonnateur.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’accepter le groupement de commande proposé et d’autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE :

1 0 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-33

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 1 0 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 1 0 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-34

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents,
Présents :	18	Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MARIE et Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.
Pouvoir :	1	
Suffrages exprimés :	19	<u>Étaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Henri GIRARD, Gérard MANACH, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membre du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Objet : PARTENARIAT AVEC BIOMASSE NORMANDIE

Au service des collectivités locales et territoriales, ainsi que des professionnels, l'équipe technique de BIOMASSE NORMANDIE étudie et met en œuvre des solutions innovantes pour des projets concernant les énergies renouvelables (notamment le bois-énergie), la maîtrise de l'énergie et la valorisation des déchets organiques.

Cette association a sollicité le Territoire Energie Normandie - TEN -- pour devenir un partenaire du programme régional de développement du bois énergie aux côtés de l'ADEME et de la Région.

L'objectif de ce partenariat est :

- d'inciter les collectivités à s'appuyer sur les syndicats d'énergies pour mettre en œuvre leur projet ;
- d'aider les syndicats dans l'analyse des dossiers et la réalisation de notes d'opportunité ;
- de fournir des modèles et analyser les cahiers des charges pour les phases de consultations ;
- d'accompagner les syndicats dans leurs projets pour solliciter les aides publiques ;
- de partager les expériences dans la mise en place de SPIC pour la vente d'énergie.

Le coût de ce partenariat pour le TEN est estimé à 75 000 € sur les 3 prochaines années - 2018/2019/2020 - soit 25 000 € par an.

Face à cette sollicitation, les 5 syndicats, réunis le 21 février 2018 à Alençon à l'occasion de la 4^{ème} conférence des présidents, proposent de contribuer à part égale, soit à hauteur de : 5 000 € par an et par syndicat.



DATE D’AFFICHAGE : 10 AVR. 2018

2018-03/BS/DB-34

Vu l’avis favorable de la Commission « Energie » en date du 12 mars 2018, le Président soumet cette proposition de partenariat à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) ;*
- *d’autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l’article 6281.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 10 AVR. 2018
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 10 AVR. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 AVR. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.